



Journée de rencontres et d'échanges

Entre travailleurs sociaux/salariés/bénévoles des structures Hébergement Insertion et Urgence, les SIAO, les bailleurs Hlm et les partenaires

« Mieux comprendre les flux migratoires et le parcours d'asile : la mobilisation des opérateurs pour répondre à ce défi »

**Mercredi 5 avril 2017
Maison St Sixte - REIMS**



Mot d'Accueil et de Bienvenue

Hélène ALBERTINI-FOURBIL

Directrice de l'ARCA l'USH Champagne - Ardenne

Thomas DUBOIS

Directeur de l'URIOPSS Champagne - Ardenne

Mathieu PICARD

Administrateur de la FNARS Champagne - Ardenne

Flux migratoires :
Entre mythe et réalité !
Historique

Catherine DROUIN
Administratrice - Club de Prévention

SOMMAIRE

- I. L'Histoire de l'immigration en France de 1880-1980
- II. La migration aujourd'hui en France: Flux, causes, focus, sur quelques pays en guerre
- III. Et pourtant, toujours des préjugés sur les migrants

I. HISTOIRE DE L'IMMIGRATION EN FRANCE 1880-1980

La France a été l'un des premiers pays d'immigration au monde entre les années 1880 et les années 1980.

Mais ce fait a été longtemps refoulé par la mémoire collective ?

- La population étrangère double entre 1872 et 1886.
- **A la fin du XIXe, la population étrangère atteint 1,2 million de personnes, chiffre qui reste stable jusqu'en 1914 (soit 2,4% de la population française)**



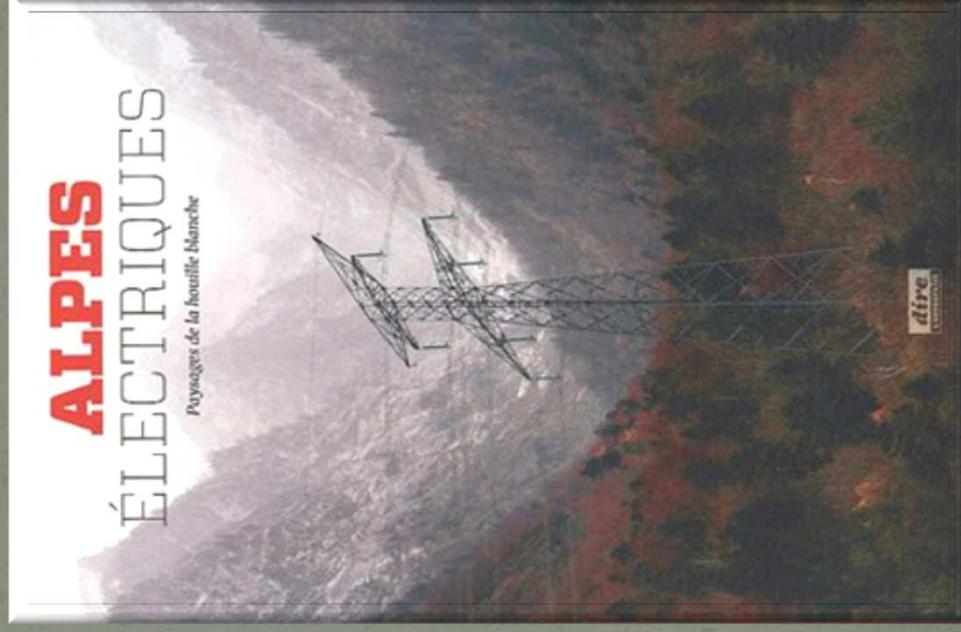
Puvis de Chavannes. 1869.

Marseille, Porte de l'Orient,
1869, Puvis de Chavannes

LES CAUSES MULTIPLES DE L'IMMIGRATION

- **A partir de 1880, c'est la seconde révolution industrielle, fondée sur l'industrie lourde.**
- De nouvelles usines naissent dans l'Est (*fer en Lorraine*), le Nord (*les mines de charbon*) et les vallées alpines.
- **Les patrons de ces usines sont convaincus que le développement industriel se fera grâce à l'immigration**, d'autant plus que paysans et artisans français préfèrent des postes dans la fonction publique (instituteurs, gendarmes) ou les chemins de fer naissants plutôt que ces nouvelles entreprises que le syndicalistes appellent des bagnes .

Wagonnets des mines de Lorraine et constructions de barrage dans les Alpes...



- la France qui avait été un pays d'émigration (vers le Canada, l'Inde au 17^os, 18^os) devient aussi un pays d'immigration.
- La main d'œuvre manque dans les grandes industries et ce sont des travailleurs frontaliers qui sont recrutés : **des Belges et des Italiens**, en particulier jusqu'à la première guerre mondiale.

- **la crise économique des années 1880-1890**
crée de la concurrence et des tensions entre étrangers et nationaux, notamment dans certaines régions frontalières et dans certains secteurs d'activité (BTP)

Aux Salines d'Aigues mortes, en août 1893: 8 Italiens sont tués et une cinquantaine sont blessés, xénophobie ou peur sociale ? On surnomme alors les Italiens de « macaronis » ou « ritals »



- Sous la pression de cette actualité sociale, le pouvoir républicain abandonne la logique du « laisser-faire » et exige que les étrangers qui n'étaient enregistrés nulle part se déclarent dans la commune où ils résident .
- Le maire ou le commissaire de police leur délivra lors un récépissé (fin 1890)

À la première guerre mondiale : recrutement d'ouvriers et de soldats étrangers

- Avec la première guerre mondiale, il y a pénurie d'hommes valides qui sont au front :
- A lieu un recrutement collectif d'ouvriers en provenance des pays européens alliés à la France et de l'empire colonial : **440 000 travailleurs étrangers et 225 000 travailleurs coloniaux (dont un tiers venus d'Algérie) sont embauchés dans les usines de guerre et dans l'agriculture.**



LES POSSESSIONS COLONIALES EN 1914

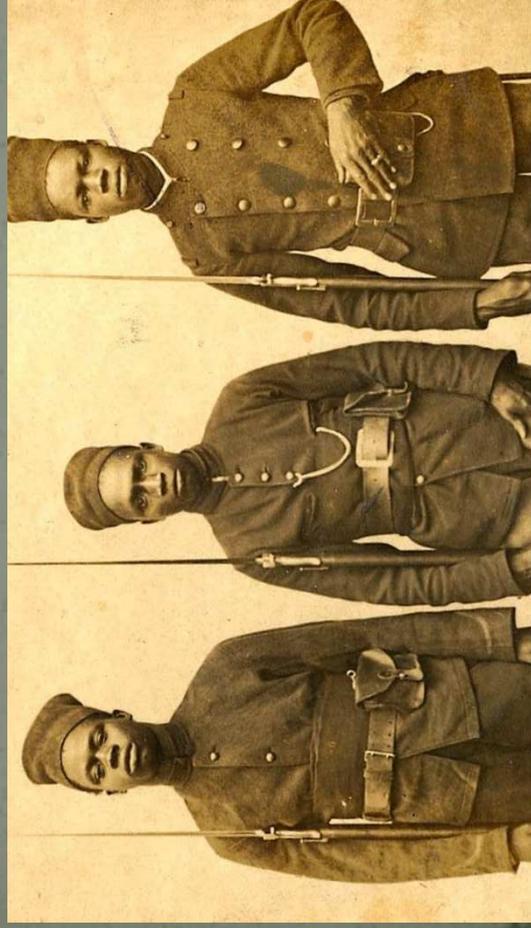
	Britanniques		Allemandes		Hollandaises		Américaines
	Françaises		Belges		Danoises		Japonaises
	Portugaises		Italiennes		Espagnoles		Indépendants...

50 000 Vietnamiens recrutés dans les usines d'armement française

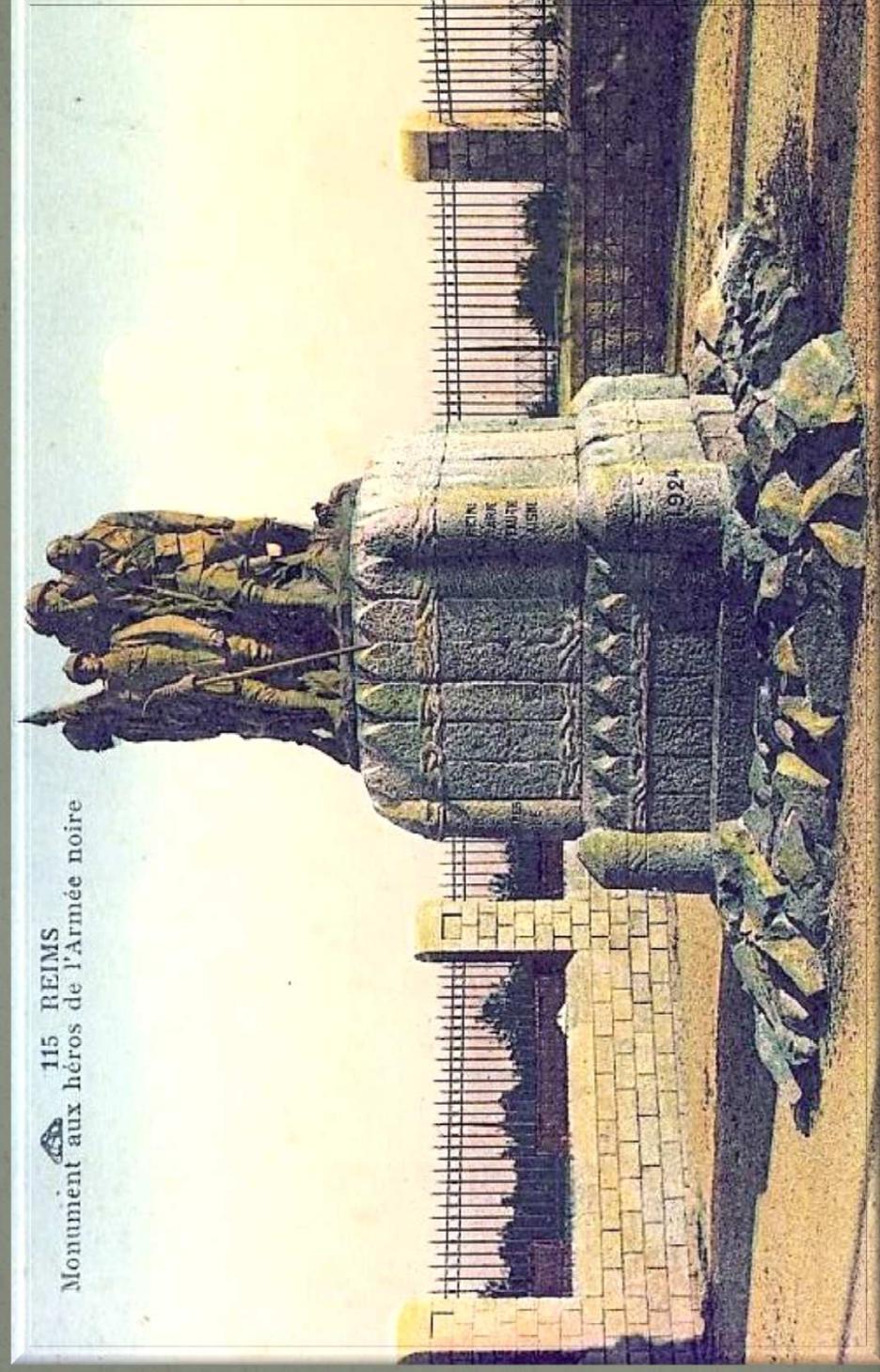
(voir le livre de Mireille Le Van Ho: *Des Vietnamiens dans la Grande Guerre*, 2014)



600 000 étrangers issus des colonies sont aussi recrutés en tant que soldats dont 362 000 nord africains et 180 000 tirailleurs sénégalais



Pour souligner la fraternité d'armes entre poilus et tirailleurs, il est prévu qu'une ville de France située dans la zone des combats accueille également une réplique du monument de Bamako. Reims est choisie en raison du rôle des troupes coloniales dans la défense du secteur au printemps 1918. **Le monument est inauguré à Reims le 13 juillet 1924**, il disparaît en 1940, enlevé par l'armée allemande, reconstruit dans le parc Pommery en 2013.



Immigration sélective vers 1920

- La plupart de ces ouvriers et des soldats sont rapatriés en 1919, l'Etat impose aux travailleurs coloniaux une sorte de fichage. Une politique de recrutement sélectif des migrants, élaborée pendant la guerre, est réactivée dans les années 20 .
- Les Allemands (« race ennemie ») et les Coloniaux (« races inférieures ») sont jugés indésirables

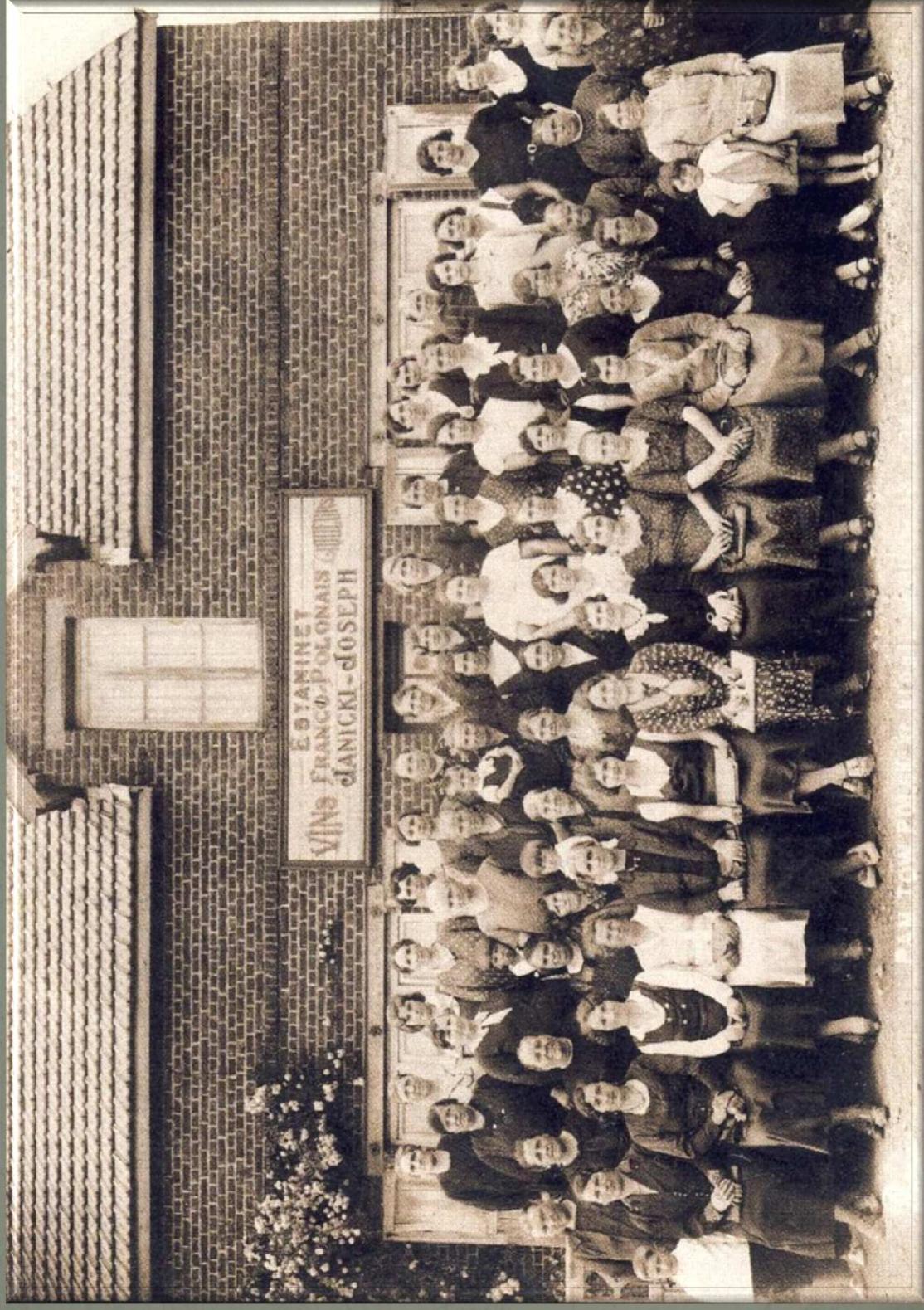
Italiens et Polonais dans l'industrie et les mines, le bâtiment, l'agriculture

- A la fin des années 20, La France compte plus de trois millions d'étrangers. (1,3 millions de Français sont morts au combat, le nombre de mutilés est équivalent)
- **Les Italiens sont les plus nombreux** toujours dans le Sud Est mais aussi en région parisienne, dans l'est et le nord de la France ; mais la nouveauté est l'arrivée d'immigrants d'Europe orientale : **500 000 Polonais** sont recrutés en 10 ans souvent par familles entières avec leur prêtre et leur instituteur, pour travailler dans les mines du Nord Pas de Calais (classe de mineurs décimés par la Grande Guerre)

Familles de Polonais arrivant à Oignies



Pose devant un café franco-polonais



Des activités diversifiées : Chantier lyonnais employant des ouvriers piémontais en 1930, épicerie italienne...



Epicerie-Porte-Pôt
Maison MARZARI
Quincaillerie, Produits d'Italie
Chemin du Château-Gaillard, 24

L'Etat et les entreprises collaborent pour recruter massivement des immigrés dans l'agriculture et l'industrie

Une nouvelle administration dédiée à la question de l'immigration est mise en place qui collabore étroitement avec les entreprises, notamment à travers l'organisme patronal de la Société Générale d'Immigration créée le 7 mai 1924, le Comité central des Houillères de France et l'Office central de la main-d'œuvre agricole.



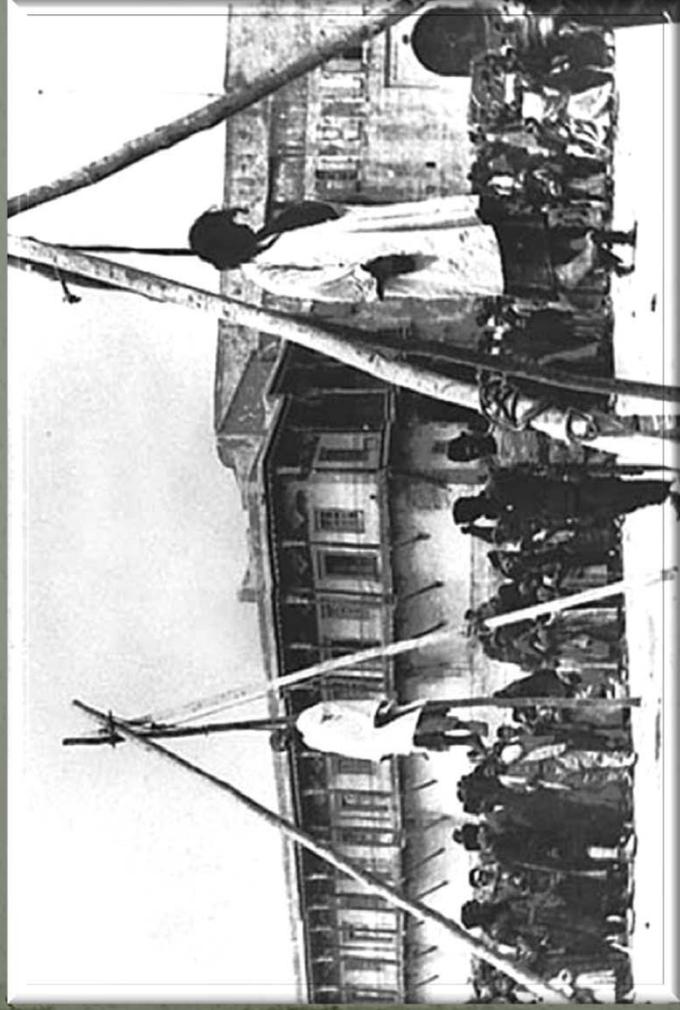
Face à la montée des dictatures...

- Entre les 2 guerres mondiales , la France devient aussi la principale terre d'accueil de réfugiés :
- **Des Russes chassés par les Bolchéviks**
- **Des Italiens fuyant Mussolini**
- **Des Arméniens survivants à la répression turque**
- **Des républicains espagnols fuyant Franco**

Un ancien député de la Douma, à l'époque de l'Empire russe, exilé à Paris et devenu cordonnier, 1930 © Albert Harringue / Roger-Viollet



De 1914 à 1923, les autorités turques éliminent 1,2 million d'Arméniens et laissent de nombreux orphelins. Suite à ce génocide, des survivants émigrent en Europe de l'Ouest, par exemple à Marseille.



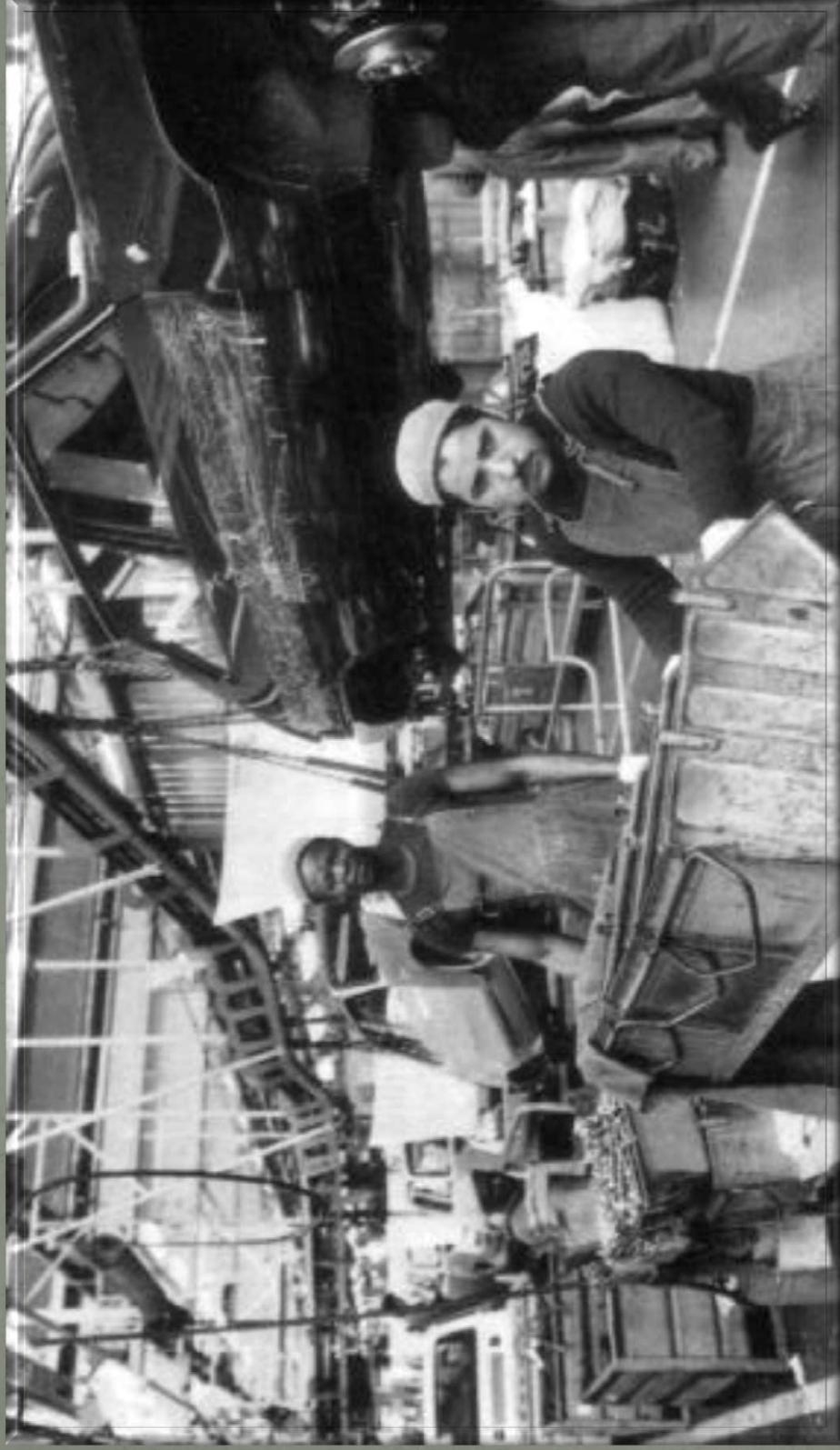
Environ 500 000 réfugiés républicains espagnols
passent la frontière française en 1939 et sont
hébergés dans des camps du sud de la France



Besoin de main d'œuvre avec les Trente Glorieuses (45-75)

- Après la seconde guerre mondiale, la reprise de l'activité économique, lors des Trente Glorieuses, incite **les entreprises à recourir massivement à l'immigration** : le nombre de Belges, Polonais, Italiens reste stable.
- **La seule hausse importante concerne les Algériens**, dont l'effectif est multiplié par 10 entre 1946 et 1954 (de 22 000 à 210 000) puis **les Portugais entre 1962 et 1982** (de 90 000 à 760 000 personnes)

Les usines automobiles recrutent massivement des
ouvriers venus d'Afrique du Nord et sub-saharienne



Ouvrier portugais travaillant dans le bâtiment, 1965, région parisienne



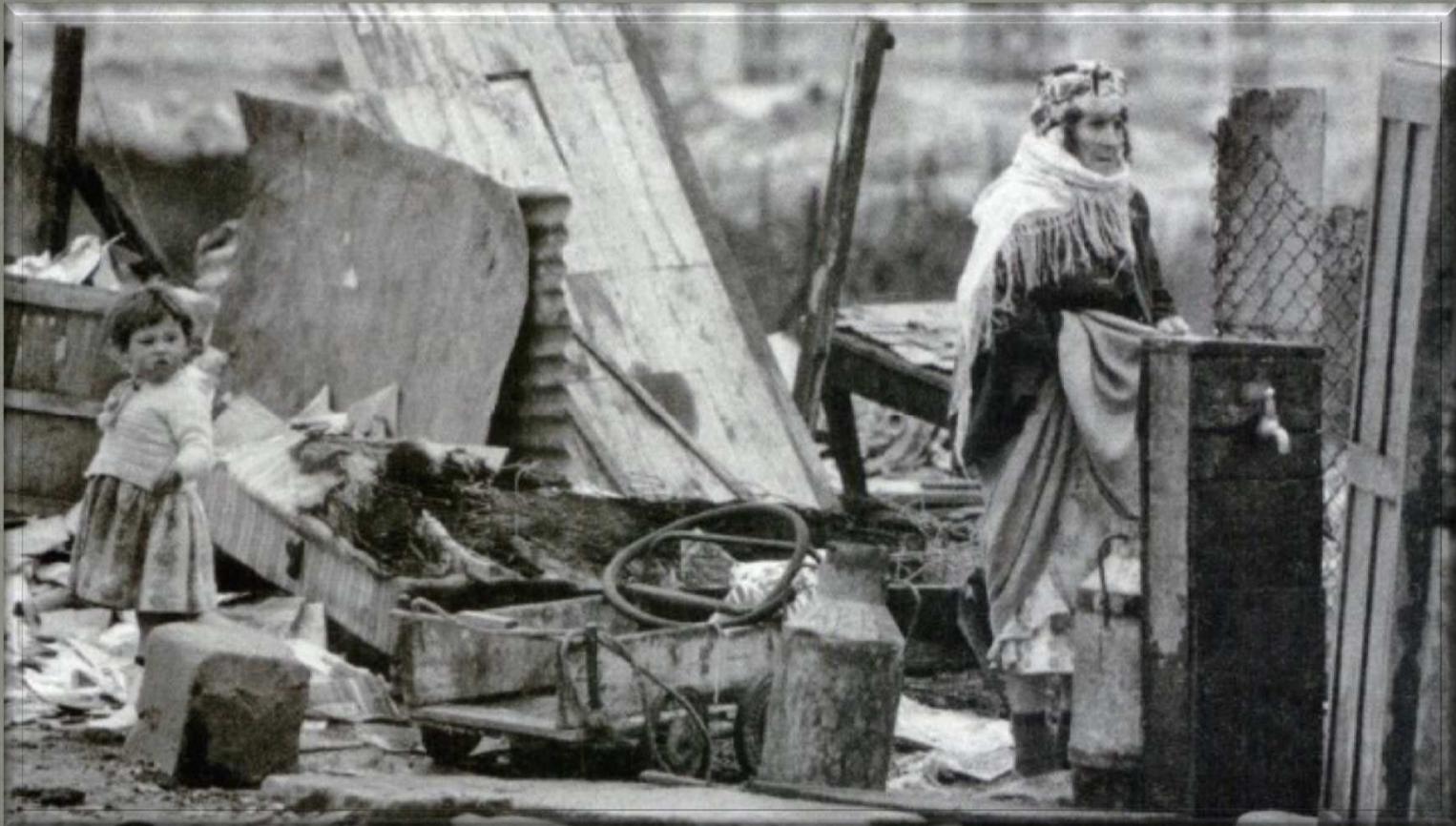
© Gérard Bloucourt

1092/16. Ouvrier portugais en région parisienne - 1965
Les immigrés ont reconstruit la France après la seconde guerre mondiale
Operário português nos subúrbios de Paris, 1965.
Os emigrantes reconstruíam a França após a Segunda Guerra Mundial.

Un des neuf bidonvilles de Nanterre (ici, la Défense) ; la plupart des migrants portugais, algériens travaillent dans les usines de montage automobile (SIMCA), aux papeteries de la Seine..... Ces entreprises n'ont construit aucun logement pour les accueillir. Les migrants construisent leurs propres logements, n'ont ni eau potable ni électricité.



De la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'aux années 1970, près de 100 000 personnes peuplaient les bidonvilles. A Nanterre (92) ou Noisy-le-Grand (93), les travailleurs immigrés, majoritairement algériens, ont construit un avenir meilleur pour leurs enfants.



Dans les années 70-80 : certains migrants retraits repartent dans leur pays de naissance ou sont relogés dans des cités de transit provisoire puis dans les premiers HLM



Les années 60-80 : fin de l'immigration algérienne, Marocains, Tunisiens et Portugais sont recrutés par des entreprises françaises

- La guerre d'Algérie marque un coup d'arrêt à cette immigration et **ce sont les Portugais qui connaissent le plus fort taux d'accroissement entre 1962 et 1982** (de 90 000 à 760 000 personnes)
- Des travailleurs **marocains** (440 000), **tunisiens** (190 000) et d'Afrique sub-saharienne sont aussi recrutés par les entreprises de travaux publics, sidérurgie, automobile, dans l'agriculture .



1115/11- Immigrés portugais - bidonville - 1965-

©Gerald Bloncourt

Création du statut de demandeur d'asile

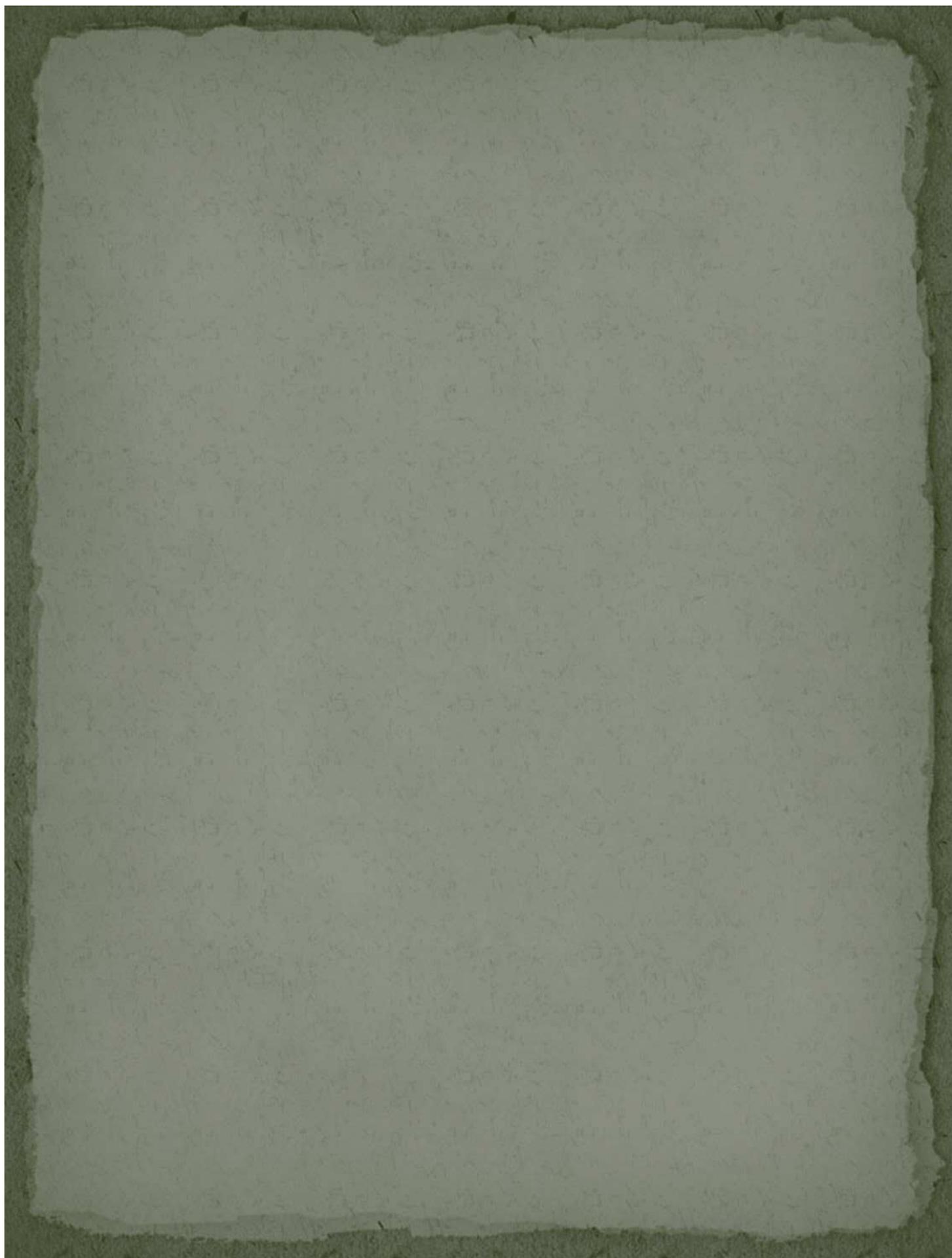
- A partir de 1960, des changements juridiques importants concernent les immigrés :
- La convention de Genève crée en 1951 un **véritable statut de demandeur d'asile** qui leur donne des droits plus importants que les autres étrangers et la création de la CEE en 1958, **égalise progressivement le droit des nationaux et des autres citoyens européens**

1973 : lois de restriction de l'immigration

- Au début des années 1970, l'immigration est restreinte du fait de la crise économique qui commence (chocs pétroliers de 1973 puis 1979) et de la montée du chômage.
- - Fermeture des frontières en 1974 et proposition de l'aide au retour.
- Seuls les étrangers concernés par le **regroupement familial** et les **demandeurs d'asile** ayant obtenu le statut de réfugié sont autorisés à rester en France ,

Conclusion première partie

- La population étrangère progresse faiblement entre 1975 et 1982 puis elle diminue régulièrement pour atteindre **3,3 millions de personnes en 1999**. (5,6 % pop totale)
- **L'immigration est donc un aspect du passé collectif de la nation française peu évoqué et au moment où les flux migratoires se sont stabilisés, on assiste à la résurgence des discours xénophobes et racistes.**



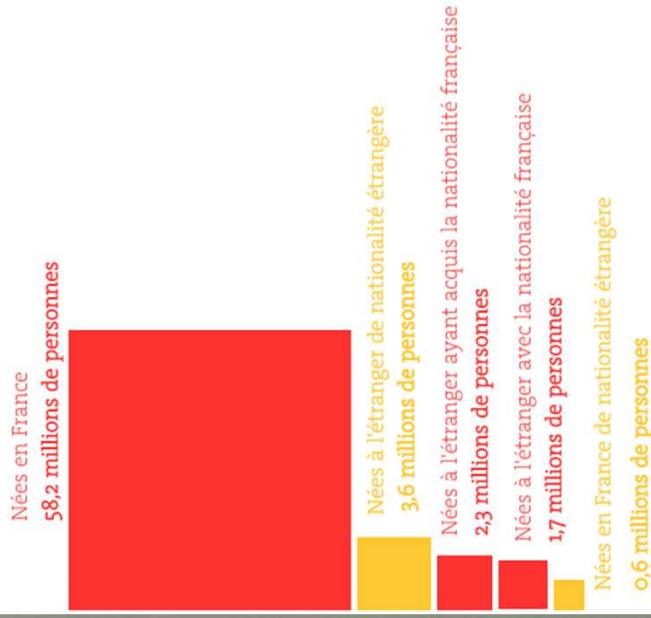
II. La migration aujourd'hui : flux, causes

- Qu'en est-il aujourd'hui ?
- - **il n'y pas de flux massifs de migrants par rapport au passé (0,3 % de plus par an)**
- - les causes de venue sont toujours :
 - **les guerres** (Syrie, Erythrée, Soudan),
 - **les régimes autoritaires** (Russie, Arménie)
 - **l'extrême pauvreté**, le sous développement (Kosovo, Mali)

Avec 4 millions d'étrangers pour 65 millions de personnes, le pourcentage est autour de 8%, en 2014 (7^e rang mondial)

Moins de 9 % de la population vivant en France est immigrée

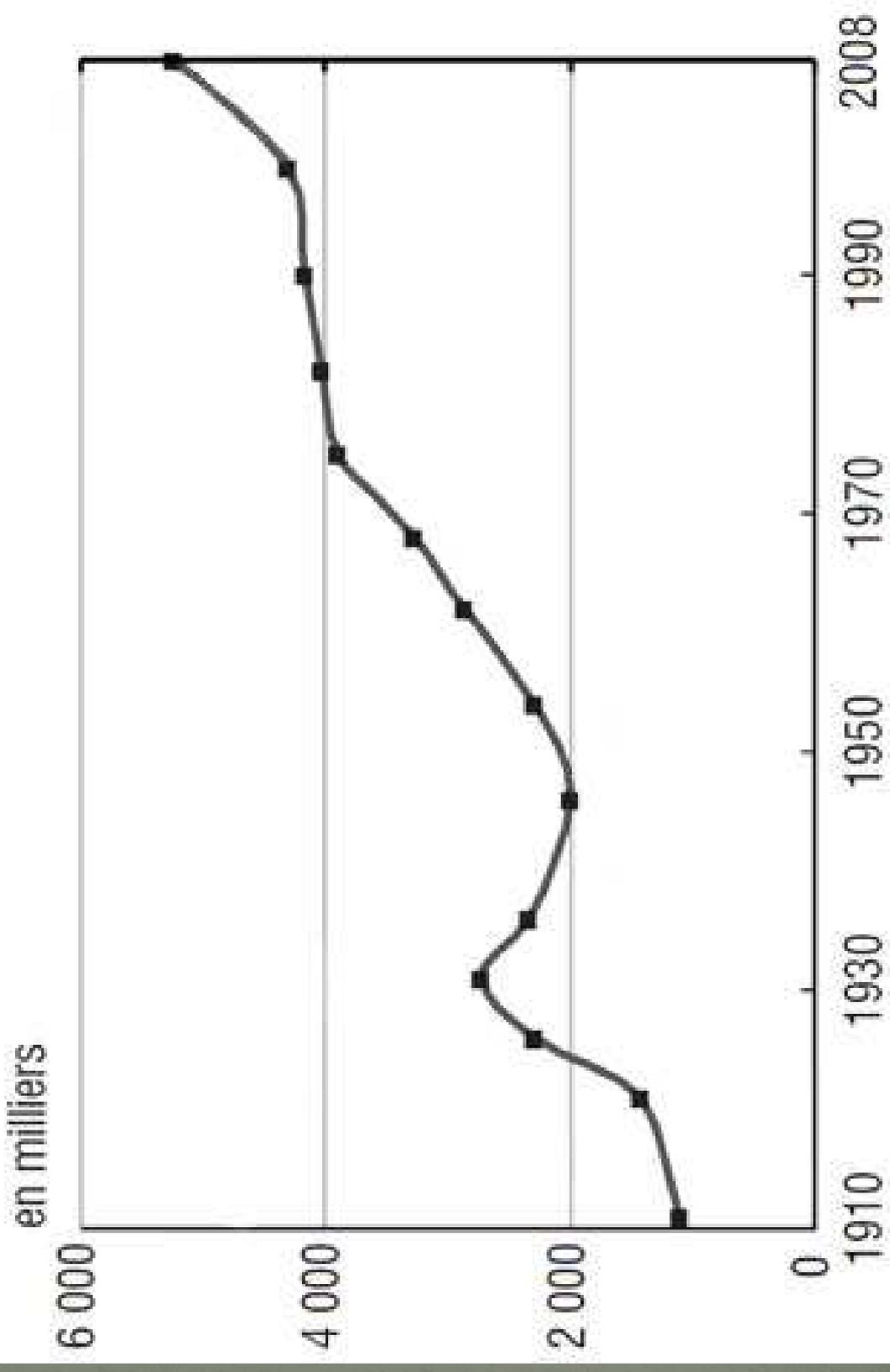
Au 1^{er} janvier 2014, 65,8 millions de personnes vivent en France, hors Mayotte. Les personnes de nationalité française (en rouge) et étrangère (en jaune) se répartissent ainsi :



Source : Insee

 LeMonde.fr/lesdecodeurs

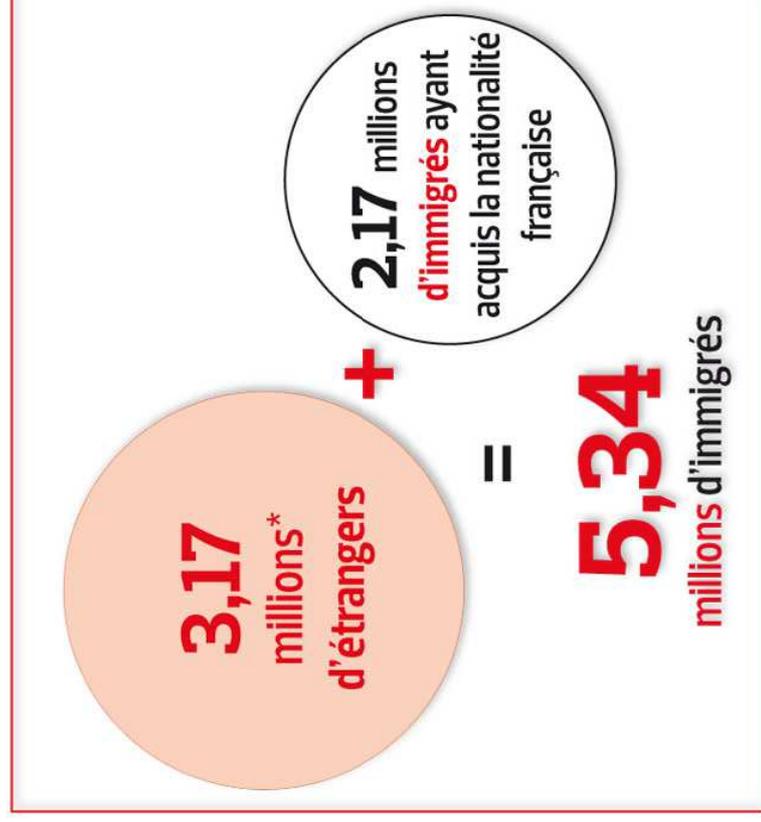
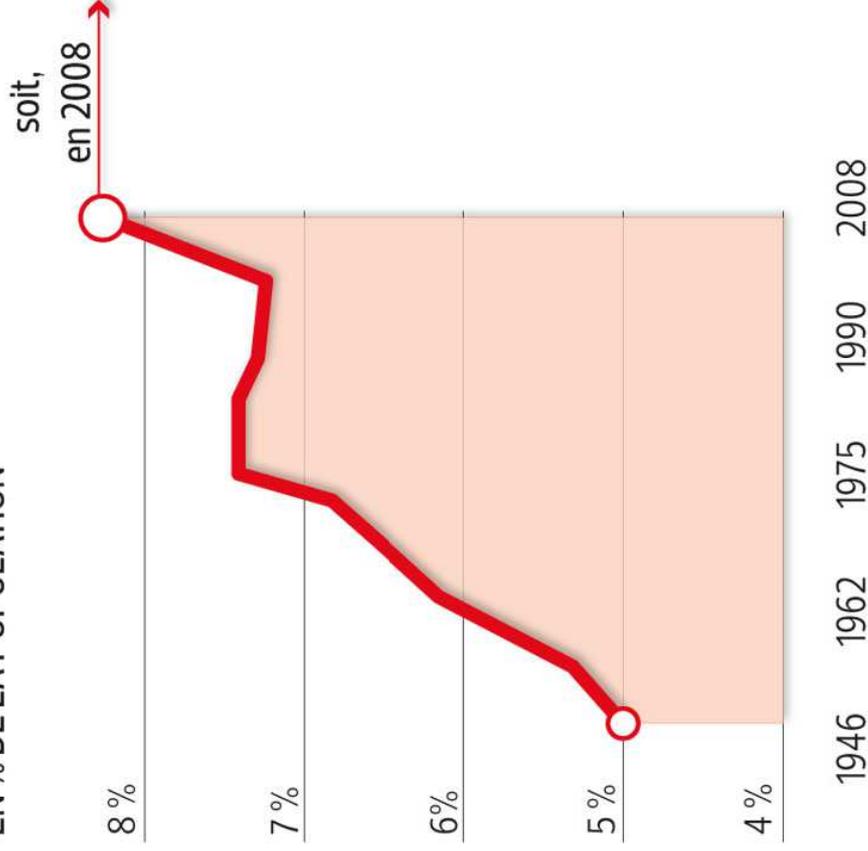
Nombre d'immigrés en France depuis 1900



- En 1 siècle , selon l'INSEE, le nombre d'immigrés en France es passé d'environ 1 million de personnes en 1900 à 6,7 millions en 2010.
- En proportion de la population totale, l'augmentation est franche : 2,4% en 1910 contre 11 % aujourd'hui.
- Mais Attention ! **41% des immigrés sont français** ; il n'y a donc en France que 4 millions d'immigrés non Français (2,7 millions d'immigrés français) car en France , l'INED et l'INSEE ont choisi une définition que peu de personnes connaissent : un immigré est une personne étrangère à la naissance, née à l'étranger, et qui est venue vivre en France et donc même si elle a été naturalisée , elle reste immigrée toute sa vie !

Population immigrée résidant en France

EN % DE LA POPULATION



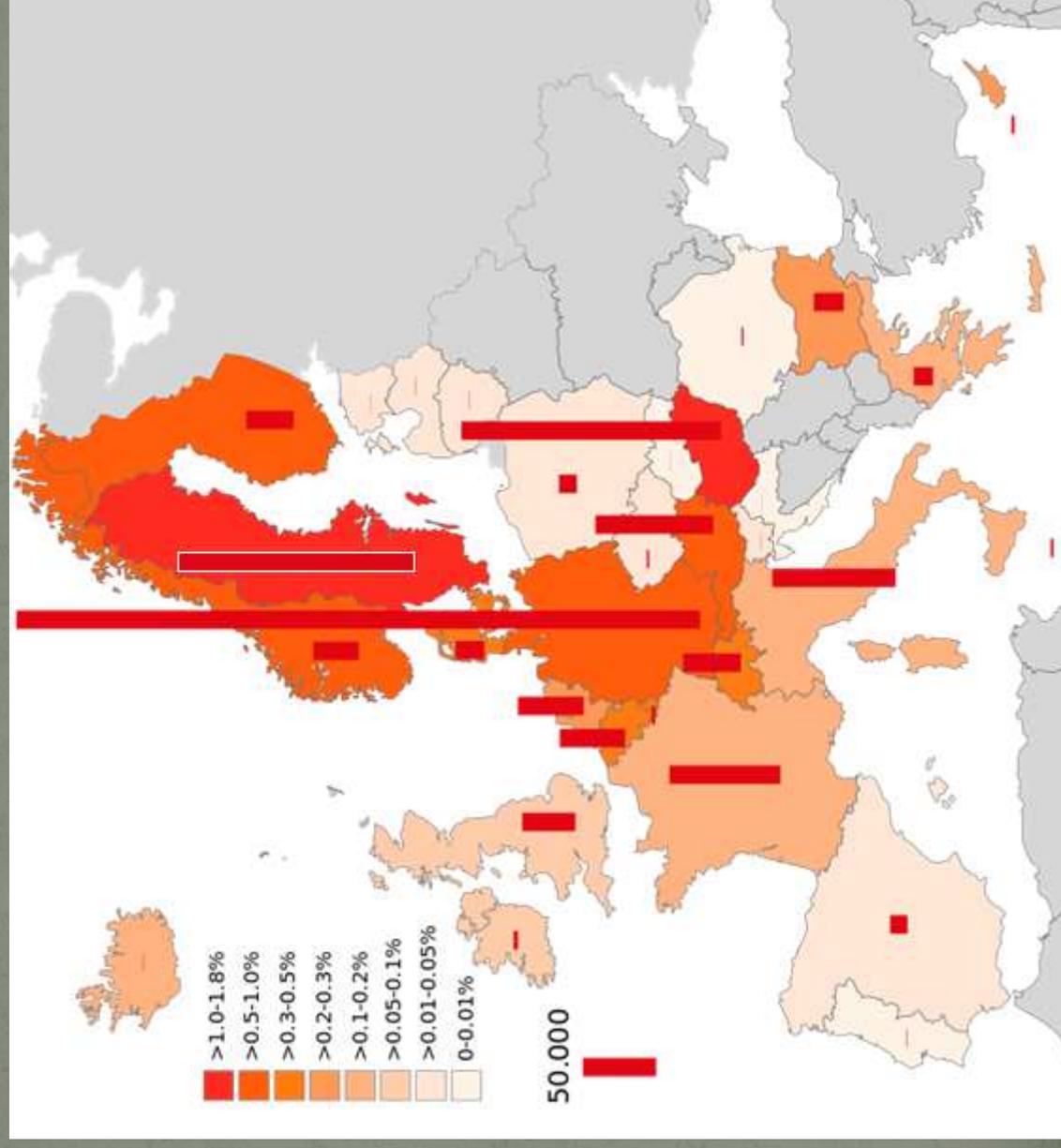
* ce chiffre n'inclut pas les 550 000 enfants étrangers nés en France de parents étrangers et qui n'ont pas acquis la nationalité française

Source : Insee

- **Chaque année en moyenne, entre 2004 et 2012, 200 000 immigrants sont entrés en France, soit moins que la moyenne des pays de L'OCDE .**
- Cela représente en effet chaque année 0,3% de la population française en moyenne, contre 0,6% pour les pays de l'OCDE. C'est également la plus faible proportion d'Europe, rapportée à notre population . **Sur la même période, 60 000 immigrants en moyenne ont quitté le territoire chaque année .** Le solde migratoire est toutefois positif, il s'élève à 67 000 personnes de plus en 2015.

- La France a enregistré 64 310 demandes d'asile en 2014. **En 2015, la France a enregistré 80 075 demandes d'asile. Seulement 31,3 % des personnes ont obtenu une protection en tant que réfugié.** (en 1979, en plein choc pétrolier et montée du chômage, la France a accueilli 120 000 « boat people » vietnamiens et cambodgiens)
- C'est près de moitié moins que l'Allemagne (202 815) "*La France est donc loin de ployer sous le poids des demandes et des réfugiés, comme on l'entend trop souvent. Cessons de nous fantasmer en forteresse assiégée ; cela ne correspond tout simplement pas à la réalité*", a déclaré Bernard Cazeneuve lors de la [présentation du projet de loi portant réforme de l'asile](#) à l'Assemblée nationale.

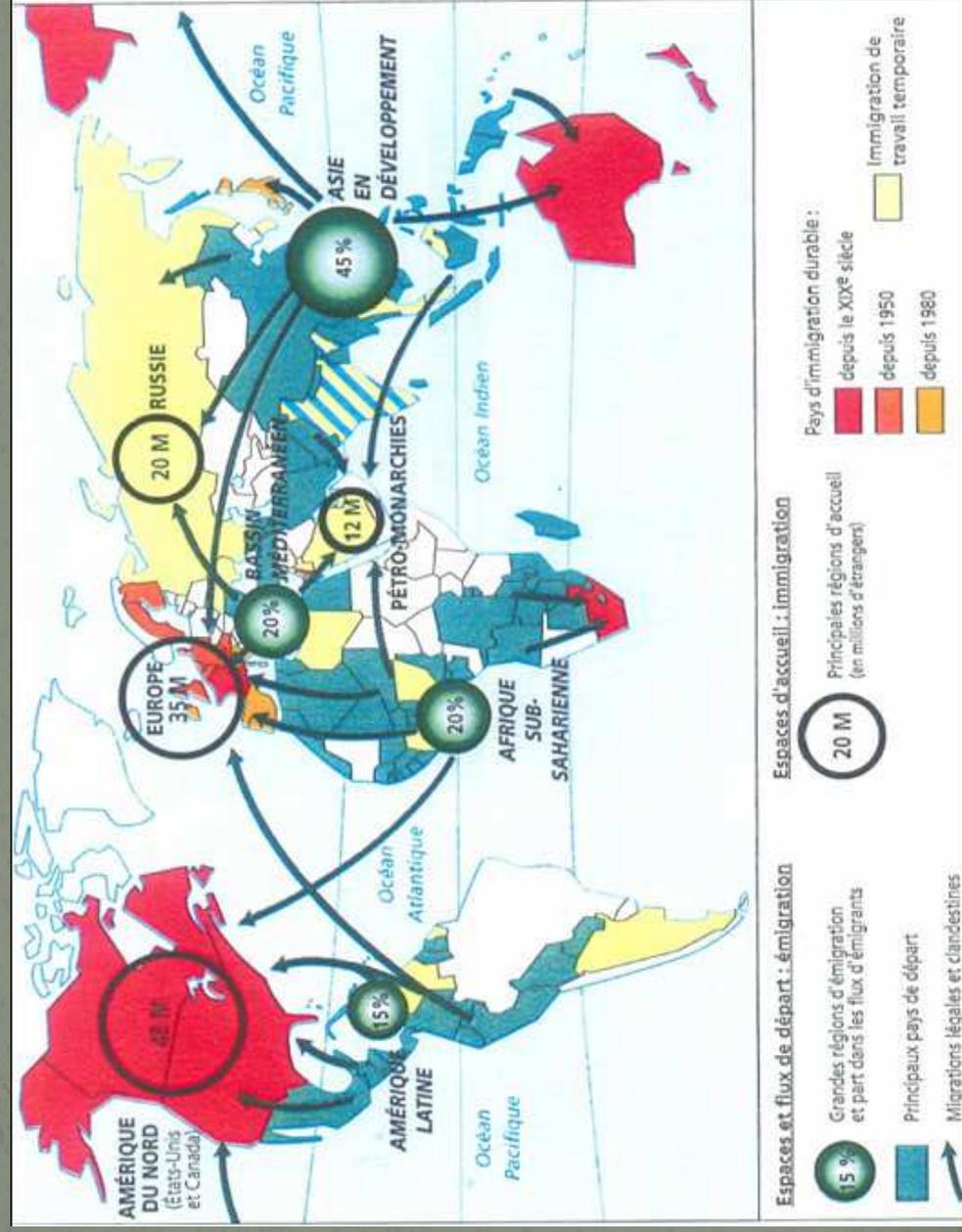
Demandes d'asile dans l'UE en 2015,
en pourcentage de la population totale. En 2015, l'UE a reçu 1,2 millions de nouvelles demandes d'asile, le double de l'année précédente. En fait cela représente seulement que 0,2% des 508 millions d'habitants de l'UE.



Les migrations : un phénomène mondial reflétant les inégalités Nord-Sud.

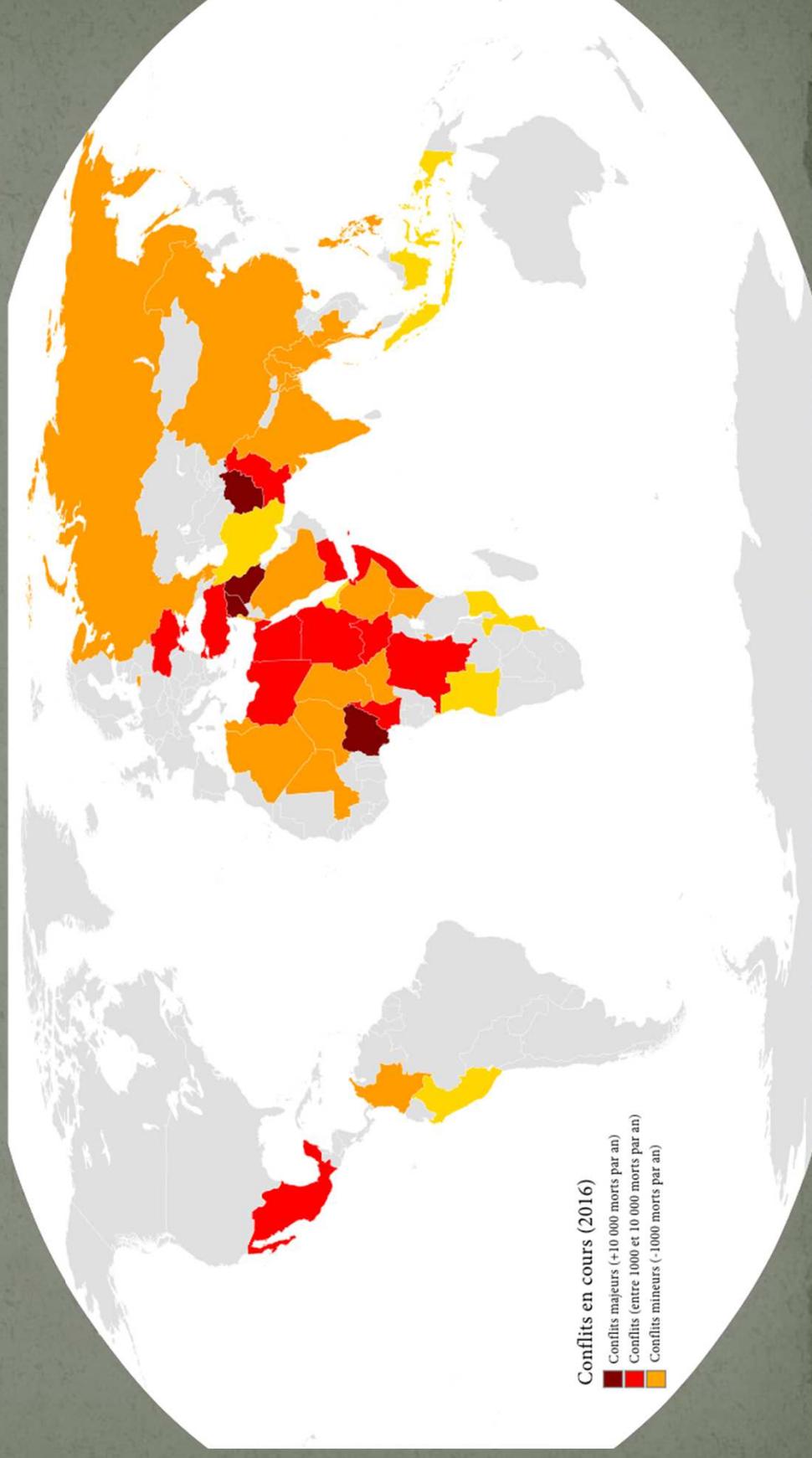
L'Amérique du Nord, l'Europe, l'Australie, l'Amérique du Sud sont des pôles d'immigration

En 2015, 230 millions de personnes vivent en dehors de leur pays, ils quittent leur pays à cause de guerres et de la pauvreté



Monde : conflits en cours en 2016 (populationdata.net)
Nigéria, Syrie, Irak, Afghanistan comptent plus de 10 000
morts par an

attention : une majorité de réfugiés cherche l'asile dans un pays voisin ex:
les Syriens en Turquie et au Liban, les Afghans au Pakistan et en Iran.....



Flux en Méditerranée et nombre de morts en 2015

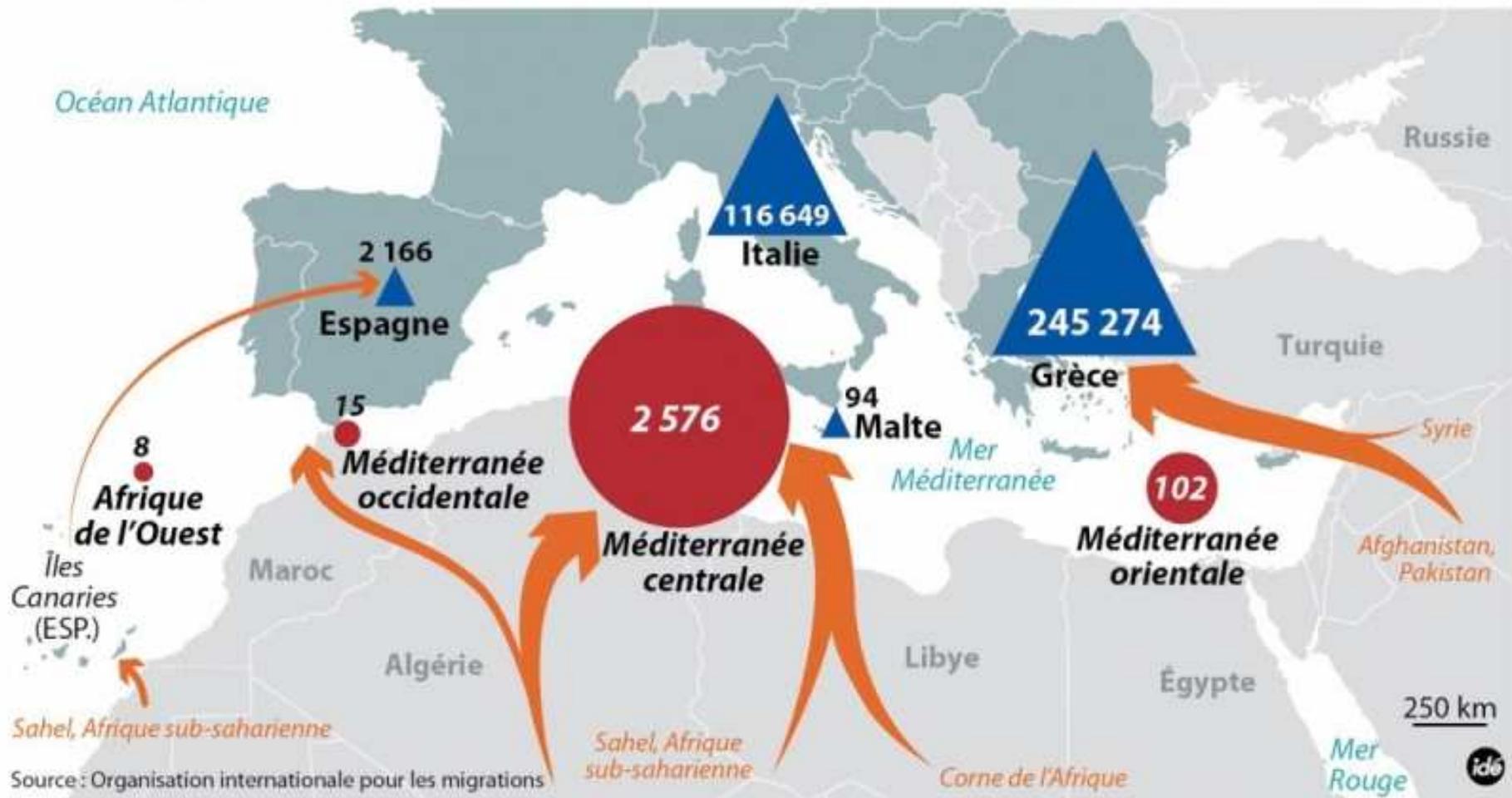
Migrants : la dangereuse traversée de la Méditerranée

 Routes et pays ou régions d'origine

 Arrivées par pays

 Nombre de morts par régions

2 701 au 3 septembre 2015
(2 223 au 31 août 2014)



Des passages dangereux,
des centaines de morts par an

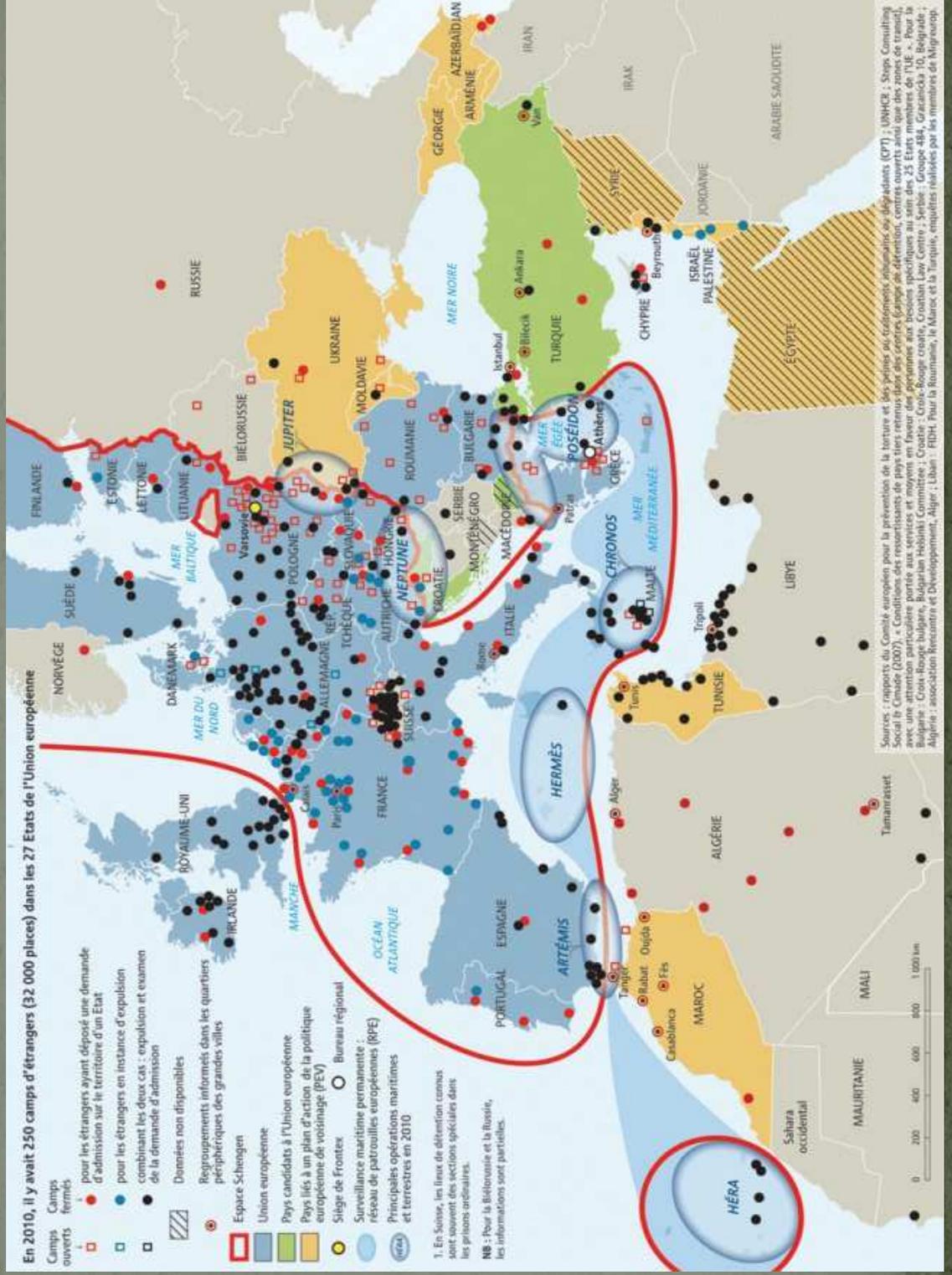
Lampedusa : île italienne entre Malte et la Tunisie, aujourd'hui devenue un hotspot pour « trier » les migrants. Le 3/10/2013, 300 personnes perdent la vie dans le naufrage de leur embarcation



Des bateaux bondés tentent de rejoindre l'Europe au péril de la vie de nombreux migrants, comme celle Alyan Kurdi , jeune syrien qui a trouvé la mort avec son frère et sa mère en 2015 sur une plage de Turquie. En 2016, 5000 personnes ont trouvé la mort en tentant de rejoindre l'Europe.



L'espace Schengen et les 250 camps d'étrangers pour examiner, instruire les dossiers des demandes d'admission et expulser (le monde diplomatique, 2010) EN France, il y avait 43 centres de rétention en 2015 où 48000 personnes sont enfermées car elles n'ont pas de titre de séjour.



Focus sur quelques pays en guerre ou d'extrême pauvreté en 2015-2017

Syrie, Afghanistan, Sud Soudan, Kosovo



Syriens, Afghans, Kosovars, Erythréens demandent l'asile en France car ils sont menacés de mort ou de misère dans leur pays.

En 2015, les Syriens représentaient à la fin août 30,9 % des arrivées « clandestines » (soit 87 500 personnes), devant les Afghans (39 000 personnes, 13,8 %) et les Kosovars et les Erythréens (24 000 personnes pour chacune de ces nationalités, soit 8,5 % dans chacune d'elles).

En 2015 : 80 000 migrants ont déposé une demande d'asile et 26 700 ont obtenu un statut de réfugié (31,5 %)

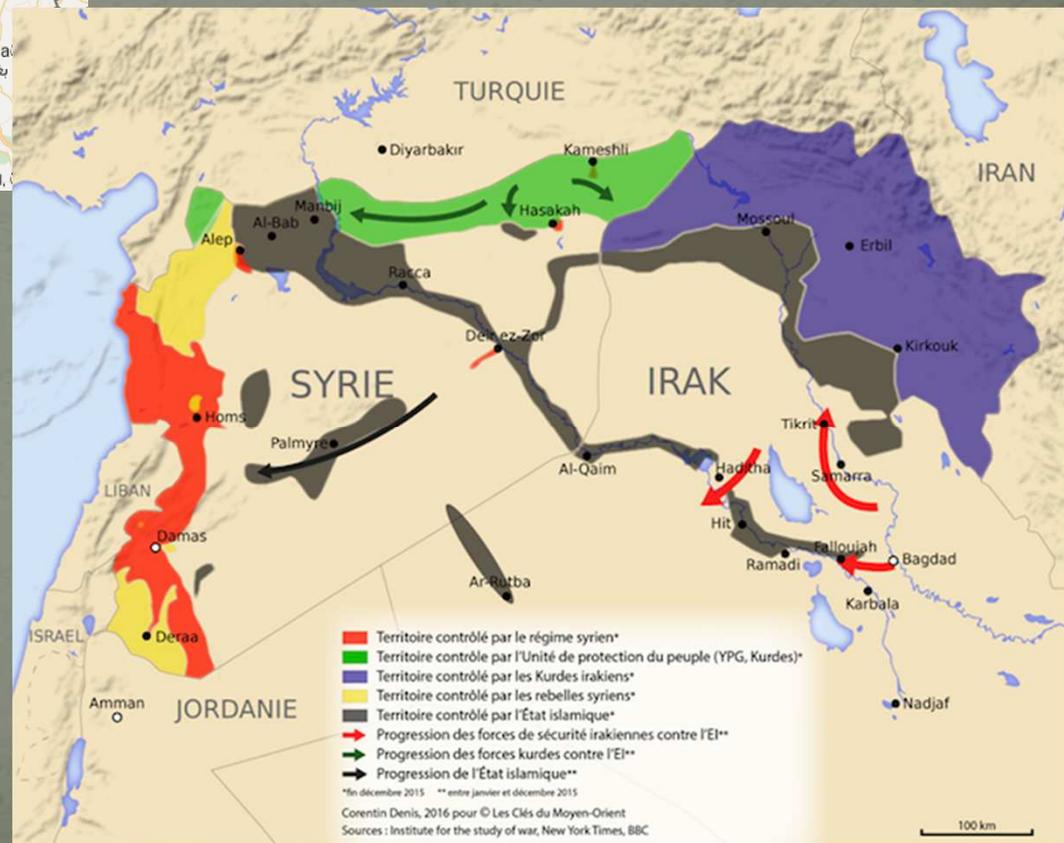
- Les déboutés du droit d'asile deviennent des « sans-papiers » et contrairement à l'accueil en Allemagne, les demandeurs n'ont pas le droit de travailler, donc aucun contrat d'embauche ne peut les protéger de l'expulsion. Souvent leurs enfants ont été scolarisés et engagé un parcours d'intégration réussie

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/09/09/syrie-erythree-afghanistan-l-etat-des-pays-que-fuient-migrants-et-refugies_

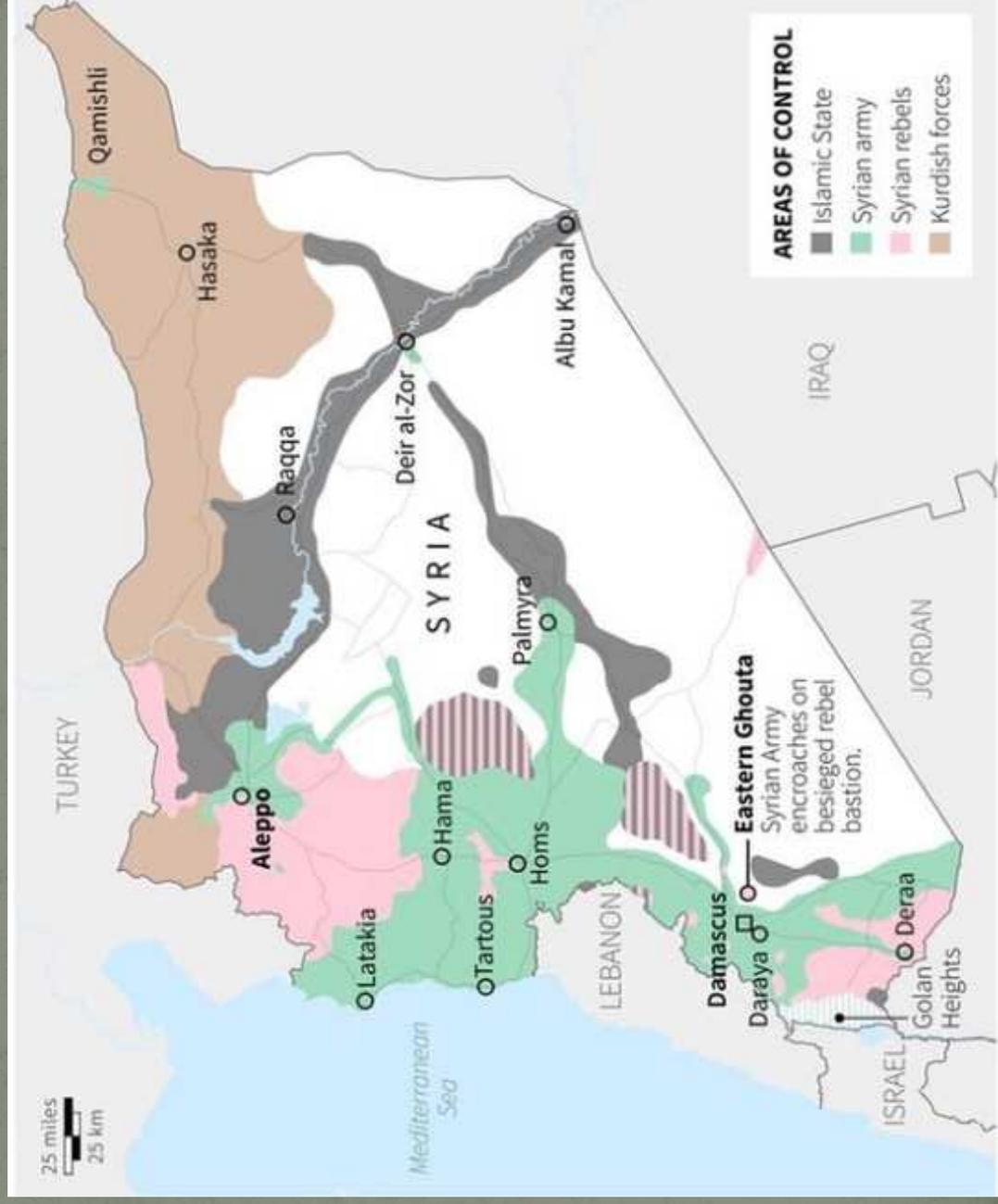
La Syrie : un pays en guerre depuis 6 ans, fragmenté en plusieurs micro états dominés par des chefs de guerre en lutte les uns contre les autres



Depuis 2011,
312 000 morts
dont 90 000 civils
et 16 000 enfants
(dec 2016)
12 millions de personnes sur
les routes pour un pays de
23 millions d'habitants



L'armée syrienne est appuyée par le Hezbollah libanais, les opposants au régime sont divisés entre Syriens (armée syrienne libre), djihadistes (tendance Al Qaïda), l'Etat islamique, les Kurdes ...



La Syrie en guerre, l'évacuation d'Alep



Dans les décombres de Douma, ville syrienne, à l'est de Damas
(30 aout 2015)



Causes internes puis externes de la guerre en Syrie depuis 2011

- **Suite aux printemps arabes en 2011, les syriens osent demander dans la rue la démocratisation du régime autoritaire de Bachar El Assad, la sécheresse de 2006 à 2011 a provoqué une envolée des prix, de nombreux jeunes diplômés sont au chômage, de jeunes adolescents de Deraa se font arrêter et torturer en mars 2011, c'est l'étincelle qui engage la guerre civile**
- **Le cycle manifestation/répression se poursuit pendant des mois. A la fin de l'année 2011, l'ONU dénombre déjà 5000 morts.**
- Les pays voisins de la Syrie, par une implication croissante, ont cherché à influencer l'issue de la crise en leur faveur. **La Syrie est progressivement devenue le terrain de rivalités qui la dépassent .**
- **Le régime bénéficie de l'appui de la Russie qui possède une base stratégique en Syrie, et aussi depuis le début de la révolution du soutien indéfectible de l'Iran** sur les plans politique, financier, diplomatique et militaire car Téhéran ne veut absolument pas qu'un pouvoir sunnite, potentiellement soutenu par les pétromonarchies du Golfe et, plus particulièrement, l'Arabie saoudite, s'installe à Damas.

Le dernier rapport d'Amnesty international (02/17) sur les prisons syriennes où djihadistes, opposants politiques à Bachar el Assad et citoyens ordinaires sont torturés et exécutés

Entre 2011 et 2015, chaque semaine, des dizaines de prisonniers ont été exécutés. Des pendaisons de masse réalisées dans le plus grand secret lèvent le voile sur une véritable politique d'extermination.

Dans cette prison, les pendaisons se sont déroulées une à deux fois par semaine, habituellement le lundi et le mercredi, au milieu de la nuit.

En cinq ans, pas moins de 13 000 personnes ont été pendues en secret à Saidnaya.

Afghanistan : une guerre civile qui dure entre l'armée et des groupes rebelles (talibans) et touche particulièrement les civils
22 000 Afghans ont fui leur pays depuis 2014



Des habitants de Kaboul mangent le 20 avril 2016 dans leur maison ravagée, la veille, par un attentat-suicide qui visait un bâtiment gouvernemental.

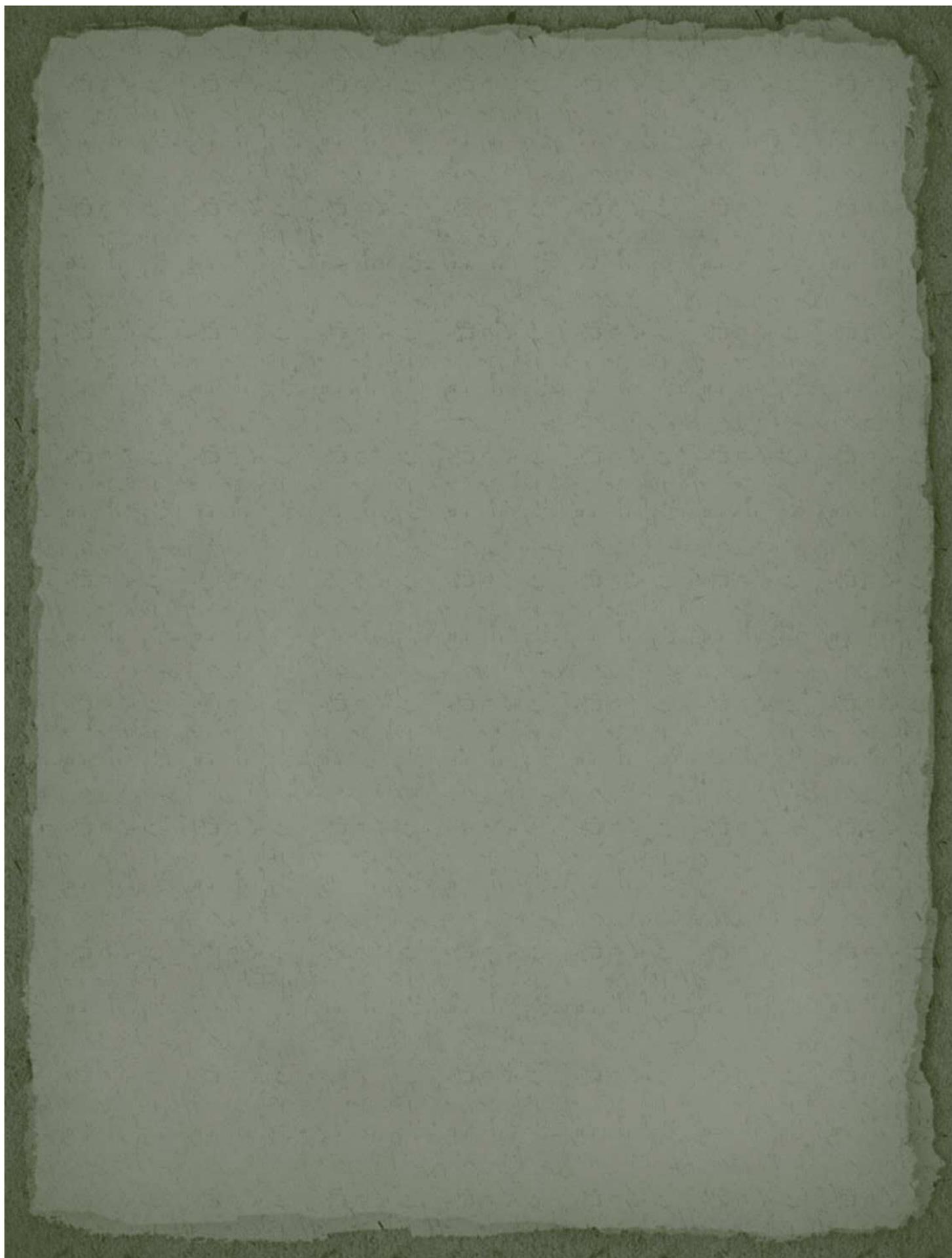
© REUTERS - Mohammad Ismail



Afghanistan : 2016, année la plus meurtrière pour les populations civiles depuis 2009

- Les civils payent un lourd tribut en [Afghanistan](#) avec l'intensification des combats et l'enracinement du groupe [Etat islamique](#). L'année 2016 a été la plus meurtrière pour les populations depuis que l'ONU a entrepris de recenser les victimes civiles en 2009. **Près de 11 500 civils ont été tués ou blessés l'an dernier, en augmentation générale de 3 % en un an, dont un tiers d'enfants (plus de 3 500, en hausse de 24 %)**, selon le huitième rapport de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (Manua), qui l'a présenté lundi. « *Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, la Manua a recensé 11 418 victimes civiles (4 498 tués et 7 920 blessés)* », selon le rapport.

- En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2017/02/06/afghanistan-2016-annee-la-plus-meurtriere-pour-les-populations-civiles-depuis-2009_



Un conflit sanglant au Soudan du Sud depuis 2013

« On assiste à des assassinats, y compris d'enfants, de personnes handicapées qui ont été brûlées vives, asphyxiées dans des conteneurs, tuées par balle, pendues à des arbres, découpées en morceaux. Donc la litanie d'atrocités n'a pas de fin au Soudan du Sud malheureusement ».ONU



Le Soudan Sud indépendant depuis 2011 , riche en pétrole, a connu une guerre civile de 2013 à 2015 qui a fait des dizaines de milliers de morts , suite à la rivalité entre le président (Salva Kiir) et le vice président (Riek Macha). Une mission d'interposition de l'ONU a été mise en place mais les violences ont redémarré depuis l'été 2016 , menaçant les populations civiles, et l'équilibre géopolitique de l'est de l'Afrique .

Le 20/02/2017 le Soudan sud est déclaré en état de famine, les déplacements de population dans des zones très sèches ont rompu le fragile équilibre alimentaire, pour 6 millions de personnes.

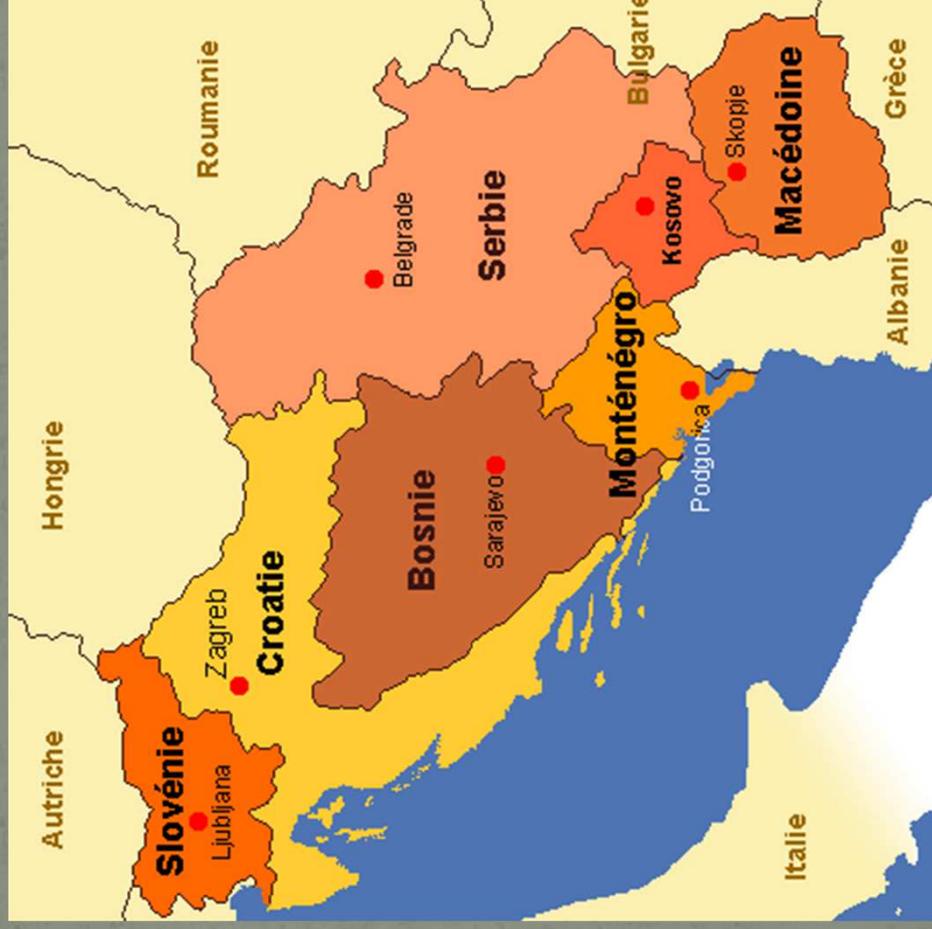
Le Haut Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU parle d'une des situations parmi les plus « horribles » du monde pour les droits de l'homme. Les deux camps sont pointés du doigt, mais c'est la partie gouvernementale qui porte la plus grande responsabilité, avec notamment l'utilisation massive du viol comme salaire pour les combattants. Depuis plus de deux ans, l'ONU n'arrive même pas à compter le nombre de morts, de victimes.



L'Erythrée, indépendante depuis 1993 et depuis toujours gouvernée par le Président Issayas Afeworki qui a supprimé toutes les libertés dans son pays (presse, syndicats partis politiques) au moins 10 000 prisonniers politiques sont dénombrés par Amnesty International. Le service national y est d'une durée illimitée suite à la guerre contre l'Éthiopie de 1998 à 2000.



Le Kosovo, né de l'éclatement de l'ex Yougoslavie en 1992, indépendant depuis 2008, un des pays les plus pauvres d'Europe où les tensions entre Serbes au Nord et Albanais au Sud restent fortes.



Le marché du travail reste très restreint et a des difficultés pour se moderniser : **près de 45% de la population est au chômage. La pauvreté touche en premier lieux les enfants et les minorités Rom et Ashkali.**

Plus de 100 000 enfants âgés de moins de 14 ans vivent avec moins d'1 € par jour. C'est pourquoi beaucoup travaillent principalement comme vendeurs ambulants ou au ramassage des ordures. On compte également de nombreux enfants mendiant dans la rues .
. Les conditions sanitaires sont assez mauvaises. Environ 36 % de la population n'a pas accès à l'eau potable. D'autre part on compte de nombreux cas de tuberculose et de contamination industrielle, surtout par le plomb. Enfin le VIH/SIDA connaît une dangereuse progression, conséquence du manque de sensibilisation des populations et d'une trop faible éducation sanitaire et sexuelle, des mouvements de populations et de l'exploitation sexuelle des enfants.

III. Et pourtant toujours des préjugés sur les migrants

- Connaître les chiffres pour éviter les contre vérités

LES MIGRANTS SE REFUGIENT-ILS EN MAJORITE EN EUROPE?

- **La majorité des migrants se trouvent dans les pays du Sud.** 86 % des réfugiés des plus de 21 millions de réfugiés identifiés par le HCR se trouvent **dans les pays en développement**, voisins des pays en crise. Si on ne prend que le cas des Syriens, plus de 12 millions d'entre eux ont dû fuir le conflit à l'intérieur des frontières ou dans les pays limitrophes, contre un peu plus d'un million qui a demandé l'asile dans les pays européens entre 2011 et juillet 2016. 66 % des migrants en Europe viennent d'Europe.

Répartition des migrants internationaux* dans le monde



Source : UN International migration report 2015

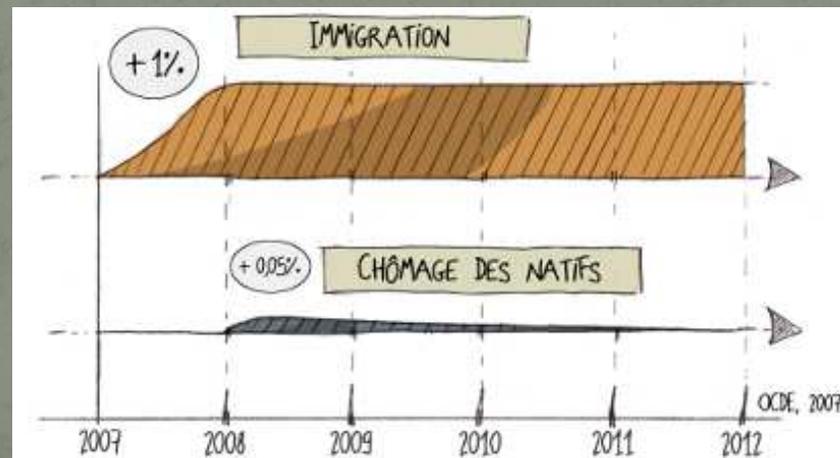
* Personnes résidant dans un pays autre que celui de leur naissance selon les chiffres des Nations Unies.

DE QUELLES AIDES BENEFICIENT LES ETRANGERS ?

- Aucune aide n'est accordée du simple fait d'être un étranger. Les personnes en séjour irrégulier (donc sans-papiers) n'ont droit qu'à l'aide médicale urgente à l'exception du cas d'un mineur en état de besoin. Pendant la période d'analyse de la demande d'asile, la personne n'a droit qu'à une aide matérielle, à savoir l'hébergement, la nourriture et l'accompagnement.

QUELS TRAVAUX ACCOMPLISSENT LES MIGRANTS ?

- **les migrants occupent très souvent des emplois peu qualifiés et pénibles laissés vacants par les Européens.** Même avec un diplôme, il leur est difficile d'accéder à un métier qui correspond à leurs qualifications **et ils sont encore trop souvent victimes de discrimination ou d'exploitation (bas salaires, conditions de travail précaire).**
- L'augmentation d'1% de la population immigrée dans la population active augmente le taux de chômage des « natifs » de 0,05 point au bout d'un an et cet effet disparaît en 5 ans. (OCDE)



Lorsqu'ils travaillent, ils représentent une réelle plus-value. Non seulement ils participent à notre économie en payant des impôts, des cotisations sociales, en consommant mais ils pallient aussi le vieillissement de notre population.

De nombreux migrants sont diplômés et exerçaient des métiers très qualifiés dans leur pays en guerre, or ces diplômes ne sont pas reconnus en France et ils doivent, si ils sont autorisés à travailler, exercer des métiers alimentaires pour subvenir à leur besoins et ceux de leur famille.

Rappel: les personnes demandeuses d'asile n'ont pas le droit de travailler en France pendant l'étude de leur dossier contrairement à plusieurs pays d'Europe comme l'Allemagne et l'Italie

Les personnes déboutées du droit d'asile (environ 2/3 des demandes) deviennent des sans-papiers qui n'ont plus de droits en France et en particulier celui de travailler malgré des promesses d'embauches.

QUEL EST LE COUT DE L'IMMIGRATION POUR UN ETAT ?

Selon diverses études, le coût de l'immigration serait nul, voire légèrement positif. D'après l'OCDE, l'immigration « rapporterait » en moyenne près de 3 500 euros de rentrées fiscales par individu par an. En cotisant, en consommant et en payant des impôts, les migrants contribuent à l'activité économique et aux finances publiques qui, à défaut, subiraient des pertes.

- Si l'accueil d'un demandeur d'asile coûte en moyenne 40 euros par jour, une grande partie de ces frais est réinvestie dans notre économie grâce à la création de plusieurs centaines d'emplois pour assurer l'accueil de ces personnes.
- N'oublions pas que les tentatives de bloquer nos frontières coûtent cher, notamment l'édification des murs et l'investissement dans du matériel de surveillance de pointe. Ainsi, le budget accordé à l'agence européenne de contrôle aux frontières extérieures de l'UE, Frontex, s'élève à 254 millions en 2016. En 2017, le budget de l'UE prévoit spécifiquement 3 milliards pour renforcer les frontières extérieures de l'UE et accroître la sécurité.

LES MIGRANTS SONT-ILS DES TERRORISTES ?

- La majeure partie des personnes qui montent à bord des embarcations de fortune fuient pour sauver leur vie. Parmi eux, se trouvent les premières victimes du terrorisme, en particulier en Irak et en Syrie.
- Les routes empruntées par les migrants, longues et périlleuses, ne constituent pas un trajet facile pour d'éventuels criminels ou terroristes. Ces derniers voyagent notamment par avion, si nécessaire avec de faux papiers. Mais il est bien plus efficace de les recruter directement sur le territoire européen.

- Bien sûr, le risque zéro n'existe pas. C'est notamment pour cette raison qu'Amnesty International prône la mise en place de voies d'accès sûres et légales qui permettent d'enregistrer les arrivées et de procéder à une identification des personnes au moment opportun le cas échéant ainsi que d'exercer le droit à une protection internationale.

Petit lexique de l'immigration

- **Immigré et étranger** : un étranger peut être né en France (une personne née sur le sol français de parents étrangers, qui n'a pas la nationalité française à sa naissance, n'est pas immigrée), alors qu'un immigré est forcément né à l'étranger.
- **Nationalité et séjour** : on peut vivre en France pour des raisons familiales, économiques, professionnelles, scolaires, humanitaires (donc y faire un séjour plus ou moins long)... sans posséder la nationalité française. Néanmoins, on peut faire la demande pour l'acquérir (par mariage, par filiation, ou par naturalisation).
- **Demandeur d'asile et réfugié** : tout étranger peut demander une protection à la France contre des persécutions dans son pays d'origine, pour des motifs religieux, politiques ou autres. Tant que la procédure est en cours, il est demandeur d'asile. S'il l'obtient, il passe sous le statut de réfugié.
- **Regroupement familial** : ce dispositif concerne les étrangers vivant en France. En revanche, les immigrés qui ont acquis la nationalité française et veulent faire venir conjoint ou enfant(s) se situent dans le cadre du droit au séjour.
- **Sans-papiers** : l'expression « sans-papiers » désigne les personnes présentes en France sans en avoir le droit, donc de manière irrégulière. Par définition, on ne sait pas combien ils sont sur le territoire, ni depuis combien de temps, ni combien arrivent chaque année

HISTOIRE ET RÉALITÉS DE L'IMMIGRATION (fin)

diaporama réalisé par C. Drouin pour le Club de Prévention d'Épernay

sources : ONU, OCDE, CIMADE, ATD, AMNESTY INTERNATIONAL, ARCHIVES CITE DE L'IMMIGRATION, Le Monde



Présentation du parcours des demandeurs d'asile, entre idées reçues et réalités

Loïc BOURLET - CLUB de PREVENTION d'EPERNAY

Pierrick GIRARD - URIOPSS Champagne Ardenne

Le Demandeur d'Asile ?



Un demandeur d'asile est une personne s'estimant en danger dans son pays et venant solliciter la protection d'un autre pays

Définition de la Convention de Genève de 1951 :

Article 1 A : personne qui craint « [...] avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »



Les critères de la demande d'asile ...



Les critères de la Convention de Genève, craintes personnelles en raison de :

- L'origine ethnique
- Les convictions religieuses (*personnelles ou imputées*)
- Les convictions politiques (*personnelles ou imputées*)
- La nationalité
- L'appartenance à un certain groupe social

Le motif constitutionnel :

- L'action en faveur de la liberté

Les critères de la protection subsidiaire, craintes ne relevant pas des critères de la Convention de Genève :

- La peine de mort ou une exécution
- La torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants
- Une menace grave et individuelle contre un civil en raison d'une violence résultant d'une situation de conflit armé interne ou international



Le parcours *Depuis le pays d'origine vers la France*



Autant de parcours que de demandeurs

PG1

Les principales voies légales et illégales :

- ✓ La voie aérienne
- ✓ La voie terrestre
- ✓ La voie maritime

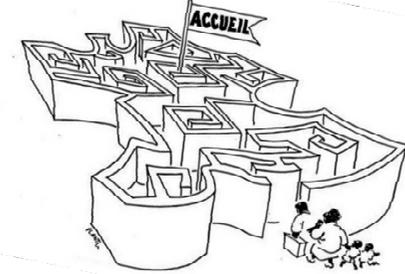
Les accueils collectifs :

- ✓ Les accueils organisés par le **PG2** (Haut Commissariat aux Réfugiés)
- ✓ Des plans d'accueils type plan « Merkel »
- ✓ Le désenclavement de la jungle de Calais, l'accueil des Calaisiens **PG3**
- ✓ Les « Hot spots »

Diapositive 87

- PG1** précision sur la non retenue du caractère illégale de l'arrivée en cas de statut de réfugié
Pierrick GIRARD; 31/03/2017
- PG2** un ou plusieurs? date et chiffres?
Pierrick GIRARD; 31/03/2017
- PG3** techniqueent déjà ,en France, expliqué que France traversée
Pierrick GIRARD; 31/03/2017

Le parcours **Etape 1 = l' Accueil**



Les principales entrées vers le dispositif d'accueil :

- ✓ Les services d'urgences SIAO via les missions du 115
- ✓ Les plateformes de premier accueil, PADA
- ✓ Les autorités françaises, police, préfecture

Les plates formes de pré-accueil PADA, points de convergence :

- ✓ Réparties sur le territoire au plus près des flux de demandeurs identifiés
- ✓ Ses missions :
 - L'accueil et l'information
 - Les premiers secours
 - L'orientation vers les services d'urgence sociale
 - L'orientation vers le Guichet Unique (*Rdv entre J-3 et J-10 jours*)



Le parcours
Etape 2 = Le Guichet Unique d'accueil des
Demandeurs d'Asile



Créé par la réforme de l'asile de 2015, le guichet unique se situe en
préfecture de région (*entre J-3 et J-10 jours*)

Le GUDA est composé de deux services :

1° - Le service de l'asile de la Préfecture

- Mission d'identification et de reconnaissance d'une identité
- Inscription des personnes dans une procédure

2° - L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

- Ouverture des droits ADA
- Orientation en hébergement, système directif
- Mission d'évaluation de la vulnérabilité

Diapositive 89

- PG4** même déclarative
Pierrick GIRARD; 31/03/2017
- PG5** prise d'empreintes
Pierrick GIRARD; 31/03/2017



Le parcours
Etape 3 = Le parcours d'hébergement



✓ **Proposition d'hébergement en dispositif dédié**

(de J-3 à jours)

- HUDA = Hébergement d'Urgence de Demandeurs d'Asile
- CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile)

✓ **Hébergement d'urgence** et **accompagnement plateforme** dans l'attente d'orientation

(de J-0 à jours)

✓ **Accompagnement sans aide de l'Etat**

- Rue – Réseau – et Communautés !

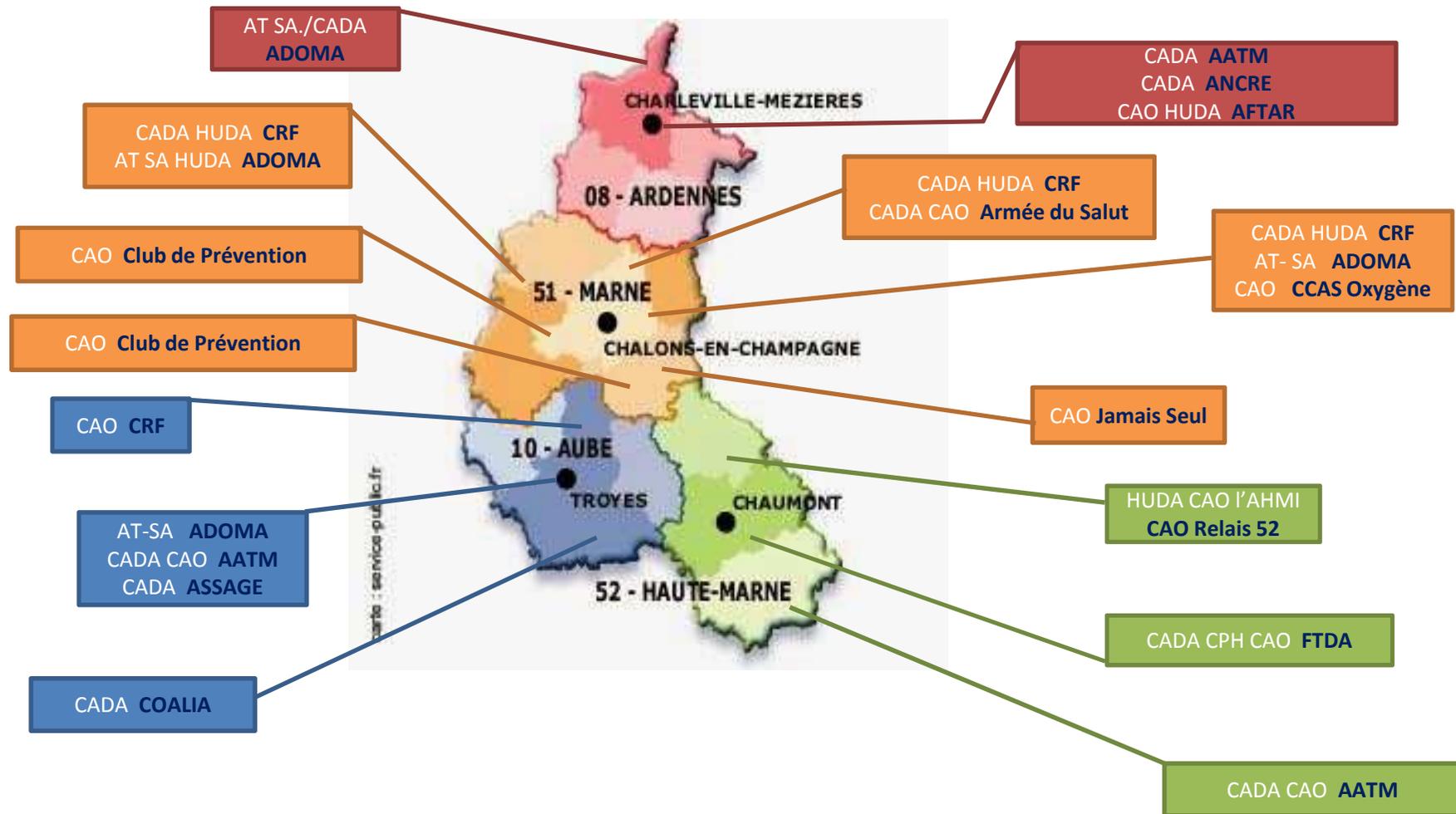


Les différents dispositifs d'hébergement



Dispositif	Détail de l'appellation	Nombre de places en Champagne Ardenne
HUDA	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile	209
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile	1014
AT SA	Accueil Temporaire Service de l'Asile	399
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation	445
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement	En cours d'ouverture <i>(Haute Marne)</i>

Les dispositifs d'hébergement des demandeurs d'asile en Champagne-Ardenne



Le parcours.... de la demande d'asile

Version
simplifiée



La détermination de l'Etat responsable :

(entre J-3 et J-10 jours)

- Procédure dite « DUBLIN III »

La procédure d'examen de la demande de protection :

- En procédure normale ou accélérée, deux instances
 - ✓ **L'OFPRA** (l'**O**ffice **F**rançais de **P**rotection des **R**éfugiés et **A**patrides)
 - ✓ **La CNDA** (la **C**our **N**ationale du **D**roit d'**A**sile)

Parcours d'un demandeur d'asile à partir du 1^{er} novembre 2015

1. PADA = Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile

- x Information sur l'asile via les notices de l'OFII
- x Saisie du formulaire de demande d'asile en ligne
- x Remise d'une convocation à la préfecture dans les 3 jours ouvrés (10 jours en cas d'afflux)
- x Prise de photos via webcam



GUDA = GUICHET UNIQUE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE
Unité de temps et de lieux pour la préfecture et l'OFII (en vigueur janvier 2016 à Calais)

2. PREFECTURE

- x Relevé d'empreintes Eurodac
- x Détermination de l'état responsable de la demande d'asile
- x Détermination de la procédure dans laquelle est placé le demandeur d'asile
- x Remet le dossier OFPRA aux demandeurs en procédure accélérée et en procédure normale (pas les dublinés)

3. OFII = OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

- x Explique les conditions matérielles d'accueil (si refus de l'offre d'hébergement = droit à l'ADA supprimé)
- x Inscrit le demandeur d'asile dans le DNA-HU (Dispositif National d'Accueil)
- x Evaluation de la vulnérabilité « objective » du demandeur d'asile (santé, situation de famille...)
- x Propose un hébergement si disponibilité ou renvoi vers la PADA
- x Ouvre les droits à l'Allocation de Demande d'Asile

Situation n°1 : PN

- x Attestation de demande d'asile en procédure normale valable un mois
- x Dossier OFPRA à envoyer dans les 21 jours
- x Droit au CADA, à l'HUDA, à l'AT-SA, CMU et ADA (Allocation pour Demandeur d'Asile).

Situation n°2 : PA

- x Attestation de demande d'asile en procédure accélérée valable un mois
- x Dossier OFPRA à envoyer dans les 21 jours
- x Droit au CADA, à l'HUDA, à l'AT-SA, CMU et ADA

Situation n°3 : Dublin

- x Attestation de demande d'asile mention Dublin valable un mois.
- x Le demandeur doit se présenter à des convocations en préfecture jusqu'à la notification de la décision de transfert vers l'état membre responsable de sa demande d'asile
- x Droit à l'HUDA, à l'AT-SA, la CMU et l'ADA
- x Peut être assigné à résidence

NB: Possibilité de Refus des conditions d'accueil pour les demandes tardives (plus de 120 jours depuis l'arrivée en France).

4. PADA = Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile

- x Domiciliation (adresse + délivrance du courrier)
- x Orientation vers un hébergement d'urgence en attente d'un hébergement dédié au DA
- x Information et ouverture des droits : CMU-parcours de soin / compte bancaire/ scolarisation des enfants
- x Aide à la constitution du dossier OFPRA et transcription du récit pour les PN et PA

Procédure normale (PN)

- x Attestation de demande d'asile renouvelée pour 9 mois par la préfecture
- x Convocation à l'OFPRA dans les 6 mois après l'enregistrement du dossier

Procédure accélérée (PA)

- x Attestation de demande d'asile renouvelée pour 6 mois par la préfecture
- x Convocation à l'OFPRA 15 jours après l'enregistrement du dossier

5. OFPRA = OFFICE FRANÇAIS DES REFUGIES ET DES APATRIDES

- x Examine et traite les demandes d'asile en France
- x Entretien individuel en présence d'un tiers (si demandé)
- x Accord : statut de réfugié, carte de résident de 10 ans ou Protection subsidiaire : titre de séjour 1 an vie privée et familiale. Droit de travailler, droit à la réunification sociale, APL, RSA
- x Rejet : Demande d'aide juridictionnelle (AJ) auprès de la CNDA dans les 15 jours à compter de la notification du rejet de l'OFPRA. Si envoi de l'AJ et du recours simultanément, le délai est de 30 jours.
- x L'OFPRA peut reclasser une demande en PA en PN ou statuer « par priorité » (personnes vulnérables, ou demandes manifestement fondées)

Procédure normale

- x Convocation à la CNDA dans les 5 mois à compter de l'enregistrement du recours, devant une formation collégiale

Procédure accélérée

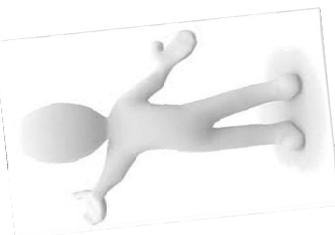
- x Convocation à la CNDA dans les 5 semaines, devant un juge unique

6. CNDA = COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE

- x Enregistre les recours contre les décisions de l'OFPRA
- x Convocation du demandeur d'asile devant un ou des juges, assisté d'un avocat
- x Accord : Statut de réfugié ou Protection subsidiaire
- x Rejet : La préfecture peut prendre une OOTF (Obligation de Quitter le Territoire Français)
- x Si on dispose d'éléments nouveaux, on peut faire une demande de réexamen. A présenter auprès de la préfecture.

Procédure Dublin

- x Attestation de demande d'asile renouvelée tous les 4 mois, jusqu'au transfert effectif
- x Le demandeur d'asile dubliné conserve ses droits jusqu'au transfert effectif (sauf cas de fuite)
- x Si un état membre accepte de redevenir responsable de la demande d'asile, la France émet une décision de transfert. Vers cet état. Cette décision est contestable devant le TA dans un délai de 15 jours (48 jours en rétention ou si on est assigné à résidence).
- x La France dispose de 6 mois à compter de la décision de transfert pour renvoyer le demandeur d'asile vers l'état membre responsable de sa demande d'asile. En cas d'échec, au bout de 6 mois après la réponse implicite ou explicite de l'état membre, la France devient responsable de la demande d'asile et le demandeur peut se présenter de nouveau en préfecture.





Le parcours.....
De la personne reconnue réfugiée



Obtention d'une protection :

- ✓ Statut de réfugié
- ✓ Protection subsidiaire

Accès à de nouveaux droits :

- ✓ Similitudes avec le droits des ressortissants français

Signature du Contrat d'Intégration Républicain avec l'OFII

« socle d'engagement dans un parcours personnalisé d'intégration républicaine d'une durée de 5 ans »

- ✓ Entretien
- ✓ Evaluation du niveau de français = Formation linguistique si besoin ...
- ✓ Valeurs républicaines = Formation civique ...

Diapositive 95

PG6

sauf droit de vote et précision retour au pays

Pierrick GIRARD; 31/03/2017



Le parcours d'insertion du réfugié



- ✓ La reconnaissance de l'identité et l'établissement des documents par l'OFPRA
- ✓ L'inscription dans les dispositifs d'aide et d'insertion (RSA, Pôle Emploi,) PG8
- ✓ La barrière de la langue
- ✓ La difficulté/impossibilité de récupérer des documents de son pays
- ✓ La complexité du regroupement familial
- ✓ L'acculturation
- ✓ La résurgence du trauma

Diapositive 96

PG7 précisions sur les noms ex soudannais, orthographe, patronyme, différence de trad
Pierrick GIRARD; 31/03/2017

PG8 diplôme, preuves de parcours pro
Pierrick GIRARD; 31/03/2017



Le parcours....
du débouté de la demande d'asile



Quelles possibilités ?

- Réexamen de la demande d'asile
- Le retour volontaire dans son pays d'origine
- La reconduite dans son pays d'origine
- La vie en illégalité PG12
- Les demandes de régularisations de séjour

Diapositive 97

PG12

en parallèle des autres procédures

Pierrick GIRARD; 31/03/2017



*La parcours....
de la personne régularisée*



Différents motifs de régularisation - les principaux thèmes des demandes :

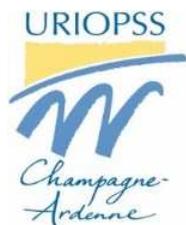
- Humanitaire
- Etranger malade
- Régularisation par le travail

De l'Autorisation Provisoire de Séjour (APS) à la carte de séjour

- Différentes durées.....
- Différents droits.....



Le Parcours du demandeur d'asile



Echanges avec la salle

Merci de votre attention





Clôture de la JOURNEE

FNARS Champagne Ardenne

URIOPSS Champagne Ardenne

ARCA-USH Champagne Ardenne

Bon retour à Toutes et à Tous